

Le 28 mars 2008

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

d'ING Canada inc.,
le 14 mai 2008, et

Circulaire de sollicitation
de procuration de la direction

Table des matières

Page

INVITATION AUX ACTIONNAIRES

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES D'ING CANADA INC.

1 — Renseignements sur le vote	1
2 — Sujets soumis à l'assemblée	4
Élection d'administrateurs	4
Nomination du vérificateur	12
3 — Rapport des comités	13
Rapport du comité de vérification et d'examen des risques	14
Rapport du comité de révision et de gouvernance d'entreprise	15
Rapport du comité des ressources humaines	17
4 — Rapport du comité des ressources humaines sur la rémunération de la haute direction	20
5 — Rémunération de la haute direction	25
6 — Endettement des administrateurs et des membres de la haute direction et assurance- responsabilité civile	31
7 — Graphique sur le rendement des actions ordinaires de la compagnie	32
8 — Pratiques de gouvernance	32
9 — Propositions d'actionnaires	33
10 — Offre publique d'achat d'actions dans le cours normal des activités	33
11 — Renseignements additionnels et communication avec ING Canada	33
12 — Approbation du Conseil d'administration	33
ANNEXE A — Énoncé des pratiques en matière de gouvernance	34
ANNEXE B — Mandat du Conseil d'administration	42



Le 28 mars 2008

Chers actionnaires,

Au nom du conseil d'administration et de l'équipe de direction, il nous fait plaisir de vous inviter à vous joindre à nous à l'assemblée annuelle des actionnaires d'ING Canada inc. (l'« assemblée ») qui aura lieu le 14 mai 2008, à 14 h 00 (heure des Rocheuses) au Calgary Telus Convention Centre, situé au 120, 9^e Avenue SE, Calgary (Alberta), Canada, T2G 0P3.

À cette assemblée, vous aurez l'occasion d'obtenir des renseignements de première main au sujet d'ING Canada inc., d'en apprendre sur nos projets pour l'avenir et de voter sur les questions indiquées dans cette circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

Si vous ne pouvez participer à l'assemblée en personne, nous vous invitons à voter par procuration, tel que décrit dans les documents ci-joints.

Nous diffuserons l'assemblée en mode audio dans la section « Relations investisseurs » du site Internet d'ING Canada inc. au www.ingcanada.com.

Nous vous invitons également à consulter notre site Internet pour obtenir des renseignements au sujet de nos présentations récentes à la communauté financière et sur nos résultats. Vous pouvez également consulter en ligne le texte complet de notre rapport annuel 2007 et autres informations utiles.

En tant qu'actionnaire apprécié, votre participation à l'assemblée annuelle des actionnaires d'ING Canada inc. est importante pour nous.

Sincèrement,

Le président du conseil,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Claude Dussault".

Claude Dussault

Le président et chef de la direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Charles Brindamour".

Charles Brindamour



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES D'ING CANADA INC.

Date : Le mercredi 14 mai 2008
Heure : 14 h 00 (heure des Rocheuses)
Lieu : **Calgary Telus Convention Centre**
120, 9^e Avenue SE
Calgary (Alberta)
Canada T2G 0P3

Aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 et le rapport du vérificateur y afférent;
2. élire les administrateurs;
3. nommer le vérificateur; et
4. délibérer sur toute autre question dûment soumise à l'assemblée.

Les détenteurs d'actions ordinaires inscrits en date du 17 mars 2008 à 17 h 00 (heure de l'Est) ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et de voter à l'assemblée. À cette date, 124 472 761 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Chaque détenteur d'actions ordinaires a droit à un (1) vote par action détenue.

Par ordre du conseil d'administration,

Françoise Guénette
La première vice-présidente, services corporatifs et
juridiques, et secrétaire,

Le 28 mars 2008

Les détenteurs d'actions ordinaires d'ING Canada inc. qui ne peuvent assister à l'assemblée sont invités à remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint, et le retourner par la poste dans l'enveloppe pré-affranchie fournie à cette fin, ou par télécopieur à Services aux investisseurs Computershare inc. sans frais au 1 866 249 7775. Pour être valide, ce formulaire doit parvenir à Services aux investisseurs Computershare inc., par la poste ou par télécopieur à son bureau de Toronto, au plus tard le 13 mai 2008, à 17 h 00 (heure de l'Est) ou si l'assemblée est ajournée, 24 heures (excluant les samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise de l'assemblée.

Pour toute question sur cette circulaire de sollicitation de procurations de la direction, sur le formulaire de procuration, ou sur l'exercice des droits de vote, veuillez contacter Services aux investisseurs Computershare inc. au 1 800 564 6253, ou le secrétaire d'ING Canada inc. au 1 877 341 1464, poste 45149 ou au 514 985 7111, poste 8367.

Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE VOTE

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

Cette circulaire de sollicitation de procurations de la direction (« circulaire ») vous est transmise relativement à la sollicitation de procurations par la direction, aux fins mentionnées dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires d'ING Canada inc. (l'« assemblée »), laquelle sera tenue le mercredi 14 mai 2008, à 14 h 00 (heure des Rocheuses) au Calgary Telus Convention Centre, 120, 9^e Avenue SE, Calgary (Alberta), Canada, T2G 0P3, ainsi qu'aux fins de toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement.

Qui sollicite cette procuration

Les employés, dirigeants et administrateurs de même que les agents d'ING Canada inc. (« ING Canada » ou la « compagnie ») pourront solliciter les procurations. Cette sollicitation de procurations se fera par la poste, par télécopieur ou en personne.

Date des renseignements

Les renseignements fournis dans cette circulaire sont à jour en date du 28 mars 2008, sauf si autrement indiqué.

CAPITAL AUTORISÉ ET DÉTENTEUR D' ACTIONS PRINCIPAL

La compagnie a un capital autorisé constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires, d'un nombre illimité d'actions de catégorie A et d'une (1) action spéciale. À la fermeture des bureaux (17 h 00, heure de l'Est) le 17 mars 2008, 124 472 761 actions ordinaires et une (1) action spéciale d'ING Canada étaient émises et en circulation. L'action spéciale, laquelle est présentement détenue par ING Groep, N.V. (« ING Groep »), ne comporte généralement pas de droit de vote. Cependant, le détenteur de cette action spéciale a le droit de recevoir l'avis de convocation et de participer à toute assemblée des actionnaires de la compagnie, et si le détenteur détient au moins le tiers ($\frac{1}{3}$) des actions ordinaires, il a le droit de nommer et d'élire au conseil d'administration (« conseil » ou « conseil d'administration ») de la compagnie un nombre d'administrateurs égal aux cinq-douzièmes ($\frac{5}{12}$) du nombre total d'administrateurs (en ne tenant pas compte des fractions d'administrateurs) au conseil d'administration.

À la fermeture des bureaux (17 h 00, heure de l'Est) le 17 mars 2008, ING Groep détenait environ 70 % ou 87 137 994 actions ordinaires de la compagnie émises et en circulation. À la connaissance des administrateurs et dirigeants de la compagnie, aucun individu ou corporation ne détient à titre véritable, directement ou indirectement, ou n'exerce de contrôle ou de direction sur plus de 10 % des droits de vote rattachés aux actions ordinaires de la compagnie.

Le 20 février 2008, la compagnie a annoncé son intention de procéder à une offre publique d'achat dans le cours normal de ses activités. La compagnie entend acheter aux fins d'annulation au cours des douze prochains mois, jusqu'à 6 223 638 actions ordinaires, ce qui représente cinq pour cent (5 %) de ses actions ordinaires qui étaient en circulation au 20 février 2008. La compagnie a été avisée qu'ING Groep a l'intention de participer sur une base proportionnelle afin de maintenir son actionnariat à 70 %. Plus de détails sur l'offre publique d'achat d'actions dans le cours normal des activités de la compagnie sont présentés à la page 33 de la présente circulaire.

QUI PEUT VOTER

Chaque détenteur d'actions ordinaires inscrit au registre à la fermeture des bureaux (17 h 00 heure de l'Est) le 17 mars 2008, soit la date de référence établie pour recevoir l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et pour voter à ladite assemblée, a droit à un (1) vote par action détenue, pour tous les sujets qui feront l'objet d'un vote à l'assemblée.

COMMENT VOTER

Si vous êtes un détenteur d'actions ordinaires inscrit

Les détenteurs d'actions ordinaires de la compagnie peuvent voter :

- en personne à l'assemblée ou
- par procuration

Pour voter par procuration, les détenteurs d'actions ordinaires doivent remplir, signer et retourner le formulaire de procuration ci-joint par la poste dans l'enveloppe pré-affranchie fournie à cette fin, ou par télécopieur à Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare ») sans frais au 1 866 249 7775. Ce formulaire de procuration autorise un détenteur de procuration à représenter le détenteur d'actions ordinaires et à voter en son nom à l'assemblée.

Si vous n'êtes pas un détenteur d'actions ordinaires inscrit

Les noms des actionnaires dont les actions sont inscrites au nom d'un tiers (une banque, une compagnie de fiducie, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre intermédiaire) ne paraissent pas sur les listes de détenteurs d'actions de la compagnie. Tel que requis par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, vous aurez reçu **de votre intermédiaire** soit une demande d'instructions aux fins d'exercer vos droits de vote, soit un formulaire de procuration pour le nombre d'actions que vous détenez. Veuillez suivre les instructions de votre intermédiaire pour exercer vos droits de vote. Si vos actions sont détenues au nom d'un intermédiaire et que vous désirez voter en personne à l'assemblée, veuillez contacter, le plus tôt possible avant l'assemblée, votre courtier ou un agent de ce courtier ou votre intermédiaire pour déterminer comment vous pouvez voter en personne. Veuillez vous inscrire, dès votre arrivée à l'assemblée, auprès de votre agent des transferts, Computershare.

POUR VOTER PAR PROCURATION

Instructions pour le vote

Les fondés de pouvoir nommés dans le formulaire de procuration ci-joint voteront selon les instructions du détenteur d'actions. **Si aucune instruction n'est donnée, les droits rattachés aux actions ordinaires seront exercés par le fondé de pouvoir nommé (un administrateur et/ou un dirigeant de la compagnie) comme suit :**

- **POUR** l'élection de tous les administrateurs proposés par la direction d'ING Canada au poste d'administrateur de la compagnie; et
- **POUR** la nomination du vérificateur.

Le formulaire de procuration ci-joint confère également au fondé de pouvoir nommé la discrétion et l'autorité de voter à l'égard de tout amendement ou de toute modification proposé relativement aux sujets indiqués, de même que sur toute autre question qui pourrait être valablement soumise à l'assemblée. À la date de cette circulaire, la direction d'ING Canada n'est au courant d'aucun amendement ou autre sujet pouvant être valablement présenté à l'assemblée.

Pour nommer un fondé de pouvoir

Les fondés de pouvoir nommés dans le formulaire de procuration ci-joint sont des administrateurs et/ou dirigeants de la compagnie. **Si un détenteur d'actions ordinaires désire nommer un fondé de pouvoir autre que l'une des personnes mentionnées dans le formulaire, ce détenteur d'actions ordinaires peut simplement rayer le nom des fondés de pouvoir inscrits et inscrire le nom du fondé de pouvoir de son choix dans l'espace réservé à cette fin.** Si un détenteur d'actions ordinaires est une entité légale, une succession ou une fiducie, le formulaire doit être signé par un représentant dûment autorisé et être accompagné d'une résolution certifiée confirmant une telle autorisation. Un fondé de pouvoir n'a pas à être actionnaire de la compagnie.

Pour être valide, le formulaire de procuration doit parvenir à Computershare par la poste, ou par télécopieur sans frais au 1 866 249 7775, au plus tard le 13 mai 2008, à 17 h 00 (heure de l'Est) ou, si l'assemblée est ajournée,

24 heures (excluant les samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise de l'assemblée. Si vous désirez retourner le formulaire par la poste, vous pouvez utiliser l'enveloppe pré-affranchie ci-jointe.

Pour révoquer une procuration

Les actionnaires peuvent révoquer une procuration donnée :

- en faisant parvenir un avis écrit à cet effet, signé par eux ou par leurs représentants dûment autorisés à Services aux investisseurs Computershare inc., 100, avenue University, 9^e Étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, au plus tard le jour ouvrable précédent l'assemblée, soit à 17 h 00 (heure de l'Est) le 13 mai 2008, ou, si l'assemblée est ajournée, 24 heures (excluant les samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise de l'assemblée;
- en remettant un avis écrit à cette fin, signé par eux ou leurs représentants dûment autorisés, à un représentant de Computershare le jour de l'assemblée, ou à toute reprise de telle assemblée après son ajournement; ou
- de toute autre façon prévue par la loi.

L'avis doit être signé par l'actionnaire ou par un fondé de pouvoir dûment autorisé par écrit à cet effet; si l'actionnaire est une entité légale, l'avis doit être signé par un dirigeant ou un fondé de pouvoir dûment autorisé par écrit, par résolution, dont une copie certifiée est jointe à l'avis.

Un détenteur véritable dont les actions sont enregistrées au nom d'un tiers peut, en tout temps, révoquer : (1) ses instructions de vote, (2) sa renonciation à recevoir les documents relatifs à l'assemblée, et (3) le droit de vote donné à un intermédiaire, en transmettant un avis écrit à cet intermédiaire. Un intermédiaire n'est toutefois pas requis d'agir conformément à une telle révocation d'instructions de vote, de renonciation à recevoir les documents relatifs à l'assemblée ou du droit de vote donné à un intermédiaire, à moins que la révocation ne soit reçue au moins sept (7) jours avant l'assemblée.

Confidentialité

Afin de protéger le caractère confidentiel du vote par procuration, les votes ainsi exercés sont reçus et compilés pour l'assemblée par Computershare, l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la compagnie. Computershare remet une copie du formulaire de procuration à la compagnie seulement si un actionnaire désire manifestement communiquer avec la direction ou lorsque la loi l'exige.

INFORMATION GÉNÉRALE

États financiers et rapport du vérificateur

Une copie du rapport annuel 2007 de la compagnie est envoyée aux actionnaires qui en ont fait la demande. Ce rapport comprend les états financiers consolidés de la compagnie au 31 décembre 2007, le rapport du vérificateur s'y rapportant, le rapport de gestion sur le positionnement financier et les résultats d'opérations. Le rapport annuel est aussi disponible à la section « Relations investisseurs » du site Internet de la compagnie (www.ingcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com). Le rapport annuel 2007 de la compagnie ne fait pas l'objet d'un vote lors de l'assemblée.

Devise

À moins d'indication contraire, tous les montants en dollars sont en dollars canadiens et le symbole « \$ » ou le terme « dollars » réfèrent au dollar canadien.

2 : SUJETS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE

ÉLECTION D'ADMINISTRATEURS

Sept (7) administrateurs sont proposés ci-dessous pour élection en tant qu'administrateurs de la compagnie par les détenteurs d'actions ordinaires et cinq (5) personnes sont proposées pour élection en tant qu'administrateurs par le détenteur de l'action spéciale, ces derniers devant être élus par résolution écrite du détenteur de l'action spéciale, préalablement à l'assemblée. Veuillez noter que l'information ci-dessous, incluant l'information concernant les actions ordinaires véritablement détenues ou contrôlées, directement ou indirectement, ainsi que les notes biographiques, ont été fournies par chacun des candidats. Sauf si autrement indiqué, tous les candidats sont présentement membres du conseil d'administration et ont été administrateurs de la compagnie ou de ses sociétés fondatrices depuis les dates indiquées ci-dessous. La direction ne s'attend pas à ce que l'un ou l'autre de ces candidats ne soit plus en mesure d'agir en tant qu'administrateur, mais si cela devait se produire avant l'assemblée, pour quelque raison que ce soit, les représentants désignés de la direction dans le formulaire de procuration ci-joint se réservent le droit de voter pour un autre candidat de leur choix. Tous les administrateurs élus resteront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie, ou jusqu'à ce que leur successeur soit dûment élu ou nommé.

Vote majoritaire pour les administrateurs

Le conseil d'administration de la compagnie a adopté un énoncé de politique stipulant que, pour être élu au poste d'administrateur de la compagnie lors d'une assemblée annuelle des actionnaires, tout candidat doit obtenir au moins 85 % plus une (1) voix de tous les droits de vote rattachés à des actions ou des abstentions exercés. Cette politique ne s'applique pas lorsque l'élection d'un administrateur est contestée, ni à l'élection des administrateurs nommés par ING Groep en tant que détenteur de l'action spéciale.

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues, contrôlées ou gérées		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq (5) dernières années
	2007	2006	2007	2006	
CLAUDE DUSSAULT, B.Sc. Toronto (Ontario) Canada Administrateur depuis 2000 Âge : 53	30 000	30 000	—	—	IPC Financial Network Inc. (2000-2004) Métro inc. (2005-)
Participation en 2007 :			Conseil (président actuel)	11/11 (100 %)	
			Comité de placements	5/5 (100 %)	



M. Dussault est le président du conseil d'administration d'ING Canada depuis le 1^{er} janvier 2008, compagnie dont il a été le président et chef de la direction de 2001 à 2007. M. Dussault est administrateur des compagnies d'assurance IARD d'ING Canada depuis mai 2000. Au cours des 22 dernières années, M. Dussault a occupé divers postes de direction au sein des sociétés du groupe ING au Canada. Il est *fellow* de l'Institut canadien des actuaires et de la Casualty Actuarial Society. Il a obtenu un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval (Québec) et a complété l'Advanced Executive Education Program de la Wharton School of Business. M. Dussault siège également au conseil de la Banque ING du Canada qui relève de la division bancaire d'ING Groep, et au conseil de Métro inc.

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues, contrôlées ou gérées		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq (5) dernières années
	2007	2006	2007	2006	
CHARLES BRINDAMOUR, B.Sc. Toronto (Ontario) Canada Administrateur depuis 2008 Âge : 37	13 500	13 500	—	—	

Participation en 2007 :



M. Brindamour est le président et chef de la direction d'ING Canada depuis le 1^{er} janvier 2008. Avant sa nomination, il était le chef de l'exploitation depuis janvier 2007. Il a commencé sa carrière chez ING en 1992 et a occupé plusieurs postes de direction à Saint-Hyacinthe, à Toronto et à Amsterdam. En 1997, il a été nommé l'actuaire en chef et chef des finances auprès d'ING Roumanie. Dès son retour chez ING Canada en 1999, il a occupé successivement les postes de vice-président aux finances, de premier vice-président, assurance des particuliers, et en 2004, de premier vice-président à la direction, lorsqu'il a pris en charge les fonctions de souscription et d'indemnisation, de la planification et du développement organisationnel ainsi que des relations avec les investisseurs. Diplômé de l'Université Laval (Québec), M. Brindamour a obtenu son baccalauréat en actuariat en 1992. Il est devenu membre de la Casualty Actuarial Society en 1995.

YVES BROUILLETTE, B.Sc. Montréal (Québec), Canada Administrateur depuis 1989 Âge : 56	3 500	1 000	383,92	185	White Mountains Insurance Group (2007-)
--	-------	-------	--------	-----	---

Participation en 2007 :



Conseil (ancien président)	11/11 (100 %)
Comité de révision et de gouvernance d'entreprise	4/4 (100 %)
Comité des ressources humaines	6/6 (100 %)

M. Brouillette est présentement le président de Placements Beluca inc., une société d'investissement privée. Depuis 2007, il siège également au conseil de White Mountains Insurance Group, une société de portefeuille de services financiers basée aux Bermudes dont les actions sont transigées à la Bourse de New York. D'avril 2002 à septembre 2005, il était le chef de la direction d'ING Latin America. Avant cette date, M. Brouillette était le directeur général d'ING Mexico et le président du comité exécutif d'ING Commercial America depuis 2001. Au cours des 30 dernières années, M. Brouillette a occupé de nombreux postes de direction au sein des sociétés du Groupe ING. Il a obtenu un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval (Québec), a complété l'Advanced Management Program de la Harvard Business School et est *fellow* de l'Institut canadien des actuaires et de la Casualty Actuarial Society. M. Brouillette est aussi administrateur de nos compagnies d'assurance IARD depuis 1989.

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues, contrôlées ou gérées		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq (5) dernières années
	2007	2006	2007	2006	

PAUL CANTOR, B.A., LL.B., FICB
 Toronto (Ontario), Canada
 Administrateur depuis 2006
 Âge : 66

1 100 500 797,94 266

Torstar Ltd. (1993-2003)

Administrateur indépendant

Participation en 2007 :

Conseil 11/11 (100 %)
 Comité de vérification et d'examen des risques 6/6 (100 %)
 Comité des ressources humaines 6/6 (100 %)



M. Cantor est le président du conseil d'administration de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public. Il est également conseiller principal chez Bennett Jones, s.r.l. et membre du conseil d'administration de la Banque ING du Canada qui relève de la division bancaire d'ING Groep. M. Cantor a été le président et chef de la direction de Compagnie Trust National et a antérieurement occupé un nombre considérable de postes de haut dirigeant dans le secteur des services financiers. Il a également siégé au conseil d'administration de plusieurs grandes institutions financières. Il a été le président (Chairman Canada) de la filiale canadienne de Russell Reynolds Associates, une firme mondiale de recrutement de dirigeants. Au sein du secteur public, il a été le fondateur et le premier directeur administratif du Toronto International Leadership Centre, un organisme commandité par la Banque Mondiale et a travaillé au sein du ministère des Finances du gouvernement du Canada. M. Cantor détient un baccalauréat ès Arts de l'Université de l'Alberta et un baccalauréat en droit de l'Université de Toronto. Il est également *fellow* de l'Institut des banquiers canadiens.

MARCEL CÔTÉ, M.Sc.
 Montréal (Québec), Canada
 Administrateur depuis 2004
 Âge : 65

2 250 2 250 2619,02 1 651

Alphinat Inc. (2004-2005)
 Engenuity Technologies Inc. (2002-2007)
 Empire Company Limited (2007)
 Nurun Inc. (1998-2007)
 Sobeys Inc. (2004-2007)

Administrateur indépendant

Participation en 2007 :

Conseil 11/11 (100 %)
 Comité de révision et de gouvernance d'entreprise 4/4 (100 %)
 Comité des ressources humaines (président) 6/6 (100 %)



M. Côté est associé de Secor Conseil inc., société d'experts-conseils de Montréal spécialisée en stratégie d'affaires qu'il a fondée en 1975. Il a été le président de cette société jusqu'en juin 2007. En 1989 et 1990, il a été le directeur de la planification stratégique et des communications du bureau du Premier ministre du Canada. De 1986 à 1988, il a travaillé comme conseiller économique du Premier ministre du Québec. M. Côté est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques de la Graduate School of Industrial Administration de la Carnegie Mellon University à Pittsburgh, en Pennsylvanie. Il est également *fellow* du Center for International Affairs de l'Université Harvard. M. Côté a aussi enseigné à l'Université de Sherbrooke et à l'Université du Québec à Montréal. Il a été nommé membre de l'ancien conseil consultatif d'ING Canada en 1999; de 1997 à 1999, il était également membre de notre conseil d'administration.

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues, contrôlées ou gérées		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq (5) dernières années
	2007	2006	2007	2006	
ROBERT W. CRISPIN, MBA, CFA Scarborough (Maine), É.-U. Administrateur depuis 2004 Âge : 61	—	—	—	—	Sul América S.A. (2006-)

Participation en 2007 :

Conseil 7/11 (64 %)
Comité de placements (président) 4/5 (80 %)



M. Crispin était, jusqu'à sa retraite, membre du comité exécutif d'ING Americas, chargé de toutes les activités d'assurance, bancaires et de gestion des placements d'ING en Amérique du Nord et du Sud. De 2001 jusqu'à sa retraite à la fin de 2007, il était le président et chef de la direction d'ING Investment Management Americas, responsable d'ING Mutual Funds, ING Institutional Markets ainsi que des activités d'assurance d'ING au Brésil, au Chili et au Pérou. Avant de se joindre à ING en 2001, il a été le premier vice-président à la direction de la Massachusetts Mutual Life Insurance Company. Au cours des 33 dernières années, il a occupé divers postes de direction auprès de nombreuses entreprises importantes en assurance et en services financiers, dont les sociétés Travelers où il était le vice-président du conseil d'administration, et Lincoln National Corporation, où il était le premier vice-président à la direction et le chef des placements. Il a dirigé bon nombre d'unités, relatives entre autres aux placements, aux finances, à la distribution, aux activités internationales et à la technologie. M. Crispin est titulaire d'un baccalauréat ès Arts de la Wesleyan University et d'une maîtrise en administration des affaires de l'University of Connecticut. Il détient également le titre d'analyste financier agréé (CFA).

IVAN E.H. DUVAR, B.E., P. Eng., LL.D. (Hon.) Amherst (Nouvelle-Écosse), Canada Administrateur depuis 2005 Âge : 69	1 000	1 000	757,61	550	Banque Canadienne Impériale de Commerce (1989-) Wajax Limited (2001-) Wajax Income Fund (2005-)
---	-------	-------	--------	-----	---

Administrateur indépendant

Participation en 2007 :

Conseil 9/11 (82 %)
Comité de vérification et d'examen des risques (président) 6/6 (100 %)
Comité de révision et de gouvernance d'entreprise 4/4 (100 %)



M. Duvar est le président et chef de la direction de MIJAC inc., une compagnie d'investissement privée. Il siège également à titre d'administrateur pour plusieurs entités faisant partie de divers secteurs, dont les services financiers, les communications et le secteur manufacturier. Il a occupé divers postes auprès de Maritime Tel & Tel Limited, dont celui de président du conseil d'administration (1990 à 2000) et de président et chef de la direction (1985 à 1995). M. Duvar est membre de l'Association des ingénieurs professionnels de la Nouvelle-Écosse et il est *fellow* de la Canadian Academy of Engineering. Il a obtenu le titre de Senior Matriculation du Prince of Wales College à l'Île-du-Prince-Édouard, un certificat d'ingénierie de l'Université Mount Allison au Nouveau-Brunswick, un baccalauréat d'ingénierie (Électrique) de la Technical University of Nova Scotia, et un Certificate of Industrial Management du Canadian Institute of Management de l'Université St-Mary's en Nouvelle-Écosse. M. Duvar est administrateur des compagnies d'assurance IARD d'ING Canada depuis 1983. Il a également été membre du conseil d'administration d'ING Canada de 1993 à 1996 et a été réélu au conseil d'ING Canada le 19 avril 2005.

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues, contrôlées ou gérées		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq (5) dernières années
	2007	2006	2007	2006	
EILEEN MERCIER, M.A., MBA Toronto (Ontario), Canada Administratrice depuis 2004 Âge : 60	1 000	1 000	1410,05	806	CGI Group Inc. (1995-) Quebecor World Inc. (1999-2003) Shermag Inc. (2003-2007) Teekay Shipping Corp. (2000-) Winpak Ltd. (1995-2006)

Administratrice indépendante

Participation en 2007 :

Conseil	11/11 (100 %)
Comité de vérification et d'examen des risques	5/6 (83 %)
Comité de révision et de gouvernance d'entreprise (présidente)	4/4 (100 %)



M^{me} Mercier est présentement la présidente du conseil du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario. Elle compte 35 années d'expérience en gestion générale dans les secteurs des produits forestiers, des services financiers, du pétrole intégré et des communications. De 1995 à 2003, M^{me} Mercier a dirigé sa propre société de conseil en gestion, Finvoy Management Inc., société spécialisée dans les questions de stratégie financière, de restructuration et de gouvernance d'entreprise. Avant cette période, elle a été la première vice-présidente et la chef des finances chez Abitibi-Price Inc. M^{me} Mercier est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université York et d'une maîtrise de l'Université d'Alberta. M^{me} Mercier est aussi membre du conseil d'administration de la Banque ING du Canada, qui relève de la division bancaire d'ING Groep. Elle a été nommée membre de l'ancien conseil consultatif d'ING Canada en 1999.

KATHLEEN A. MURPHY, B.A., J.D.
South Glastonbury
(Connecticut), É.-U.
Administratrice depuis 2006
Âge : 45

Participation en 2007 :

Conseil	9/11 (82 %)
Comité de placements	4/5 (80 %)



M^{me} Murphy est présentement chef de la direction de U.S. Wealth Management, ING Insurance Americas. Auparavant, elle était la présidente du groupe Worksite and Institutional Financial Services d'ING et a également été l'avocate-conseil générale et chef de la conformité d'ING U.S. Operations. Elle s'est jointe à ING en 2000, à la suite de l'acquisition de Aetna Financial Services par ING. Avant cette acquisition, elle a occupé le poste d'avocate-conseil générale et chef de la conformité chez Aetna Financial Services. M^{me} Murphy détient un diplôme de Juris Doctorate avec mention de la plus haute distinction de l'Université du Connecticut et a obtenu un baccalauréat *summa cum laude* en économie et sciences politiques de la Fairfield University. M^{me} Murphy a été nommée l'une des cinquante femmes les plus puissantes dans le domaine des affaires aux États-Unis par Fortune Magazine, en plus d'être citée dans une des listes des 50 personnalités les plus importantes de Wall Street et parmi les 100 personnalités les plus importantes du domaine des affaires selon le Irish American Magazine.

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues, contrôlées ou gérées		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq (5) dernières années
	2007	2006	2007	2006	
ROBERT NORMAND, CA St-Colomban (Québec) Canada Administrateur depuis 2004 Âge : 68	2 000	2 000	2368,56	1 476	Aurizon Mines Ltd. (2000-) Cambior Inc. (2000-2006) Concert Industries Ltd. (2001-2004) Enerplus Resources Fund (1998-) Quebecor World Inc. (1999-2007) Sequoia Minerals Inc. (2003-2004) Sportscene Group Inc. (1997-2008)

Administrateur indépendant

Participation en 2007 :

Conseil	11/11 (100 %)
Comité de vérification et d'examen des risques	6/6 (100 %)
Comité de placements	3/3 (100 %)



Au cours de sa carrière, M. Normand a été administrateur de nombreuses compagnies publiques ou privées œuvrant dans divers secteurs, dont le secteur des services financiers et des fonds communs de placement. Dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, il a siégé sur divers comités de vérification, de placements, de fonds de retraite, de gouvernance d'entreprise, de ressources humaines et d'environnement et a également agi à titre de président du conseil. De 1972 à 1997, il a occupé plusieurs postes chez Gaz Métropolitain inc., un fournisseur de gaz naturel, d'où il a pris sa retraite en 1997, alors qu'il occupait le poste de chef des finances. M. Normand est membre de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, de l'Institut des administrateurs de sociétés et du Financial Executive Institute. Il a obtenu son diplôme de l'Université de Montréal (École des Hautes Études Commerciales) en 1966. Il est administrateur des compagnies d'assurance IARD d'ING Canada depuis 2002. En février 2007, M. Normand a été nommé récipiendaire du « Prix de service distingué Frank S. Capon » pour sa contribution au Financial Executives International Canada et à la communauté financière en général.

LOUISE ROY, B.Sc., M.Sc., Ph.D. Montréal (Québec), Canada Administratrice depuis 2004 Âge : 60	2 000	2 000	757,61	550	Domtar Inc. (1997-2007)
---	-------	-------	--------	-----	-------------------------

Administratrice indépendante

Participation en 2007 :

Conseil	11/11 (100 %)
Comité des ressources humaines	6/6 (100 %)



Dernièrement, M^{me} Roy a été nommée chancelière par intérim de l'Université de Montréal, la première femme à occuper ce poste. Depuis 2003, M^{me} Roy est *fellow* associé du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, président le Forum sur le Leadership d'avenir, qui rassemble les entreprises et universités sur des sujets liés à la gestion et au leadership. Elle est également consultante internationale et siège sur plusieurs conseils d'administration. Entre 2000 et 2003, M^{me} Roy a été la première vice-présidente, marketing et services commerciaux à l'Association du transport aérien international (IATA). M^{me} Roy a obtenu un baccalauréat en sociologie de l'Université de Montréal en 1971. Elle a obtenu sa maîtrise en sciences de l'Université du Wisconsin en 1972 et a complété son doctorat en sociologie en 1974. M^{me} Roy a été nommée membre de l'ancien conseil consultatif d'ING Canada en 2001.

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues, contrôlées ou gérées		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq (5) dernières années
	2007	2006	2007	2006	
CAROL STEPHENSON Manotick (Ontario) Canada Administratrice depuis 2004 Âge : 57	1 000	1 000	2321,73	1 476	Sears Canada Inc. (2001-2006) Union Energy Waterheater Operating Trust (2003-2007)
Administratrice indépendante					
Participation en 2007 :					
			Conseil		10/11 (91 %)
			Comité des ressources humaines		6/6 (100 %)



M^{me} Stephenson est doyenne de la Richard Ivey School of Business de l'Université Western Ontario depuis le 1^{er} juillet 2003. Avant cette nomination, elle a travaillé pendant plus de 30 années dans les secteurs des télécommunications et de la technologie, dernièrement à titre de présidente et chef de la direction de Technologies Lucent Canada. Elle siège sur de nombreux conseils d'administration et est membre de nombreux comités et groupes de travail gouvernementaux. M^{me} Stephenson, diplômée de l'Université de Toronto, a aussi complété l'Executive Program de la Graduate School of Business Administration de l'University of California à Berkeley ainsi que l'Advanced Management Program de l'Université Harvard. En 2000, elle a obtenu un doctorat honorifique en génie de la Ryerson Polytechnic University. M^{me} Stephenson avait été nommée membre de l'ancien conseil consultatif d'ING Canada en 1999 et avait été précédemment membre de notre conseil d'administration en 1999. Elle est aussi administratrice des compagnies d'assurance IARD d'ING Canada depuis 2002.

Divulgaration additionnelle concernant les administrateurs

À la connaissance de la compagnie, aucun candidat à un poste d'administrateur de la compagnie n'est ou n'a, au cours des dix dernières années, a) fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opération ou d'une ordonnance similaire à une interdiction d'opération, ou d'une ordonnance qui interdisait à la compagnie visée le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables pendant plus de 30 jours consécutifs, émise alors que cette personne exerçait ses fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances de la compagnie, b) fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opération ou d'une ordonnance similaire à une interdiction d'opération, ou d'une ordonnance qui interdisait à la compagnie visée le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables pendant plus de 30 jours consécutifs, émise après que le candidat ait cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions. En outre, à la connaissance de la compagnie, aucun candidat à un poste d'administrateur de la compagnie n'a, au cours des dix dernières années, a) fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, a été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses biens, ou b) n'a été administrateur, ou membre de la direction d'une compagnie qui, pendant que le candidat exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses biens, à l'exception des personnes suivantes :

Paul Cantor, administrateur de la compagnie, a été administrateur de The Song Corporation, jusqu'à ce qu'il démissionne le 30 novembre 2000. Le 4 mai 2001, The Song Corporation a annoncé que la compagnie et ses filiales en propriété exclusive avaient fait une cession de biens au profit de leurs créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Robert Normand, administrateur de la compagnie, était administrateur de Concert Industries Ltd. lorsque cette société et ses filiales opérantes canadiennes ont annoncé le 5 août 2003 qu'elles avaient déposé une proposition en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC »). Concert

Industries Ltd. a été réorganisée et un plan de compromis et arrangement pour ses compagnies opérantes a été approuvé en décembre 2004, ce qui a permis à ces compagnies de se libérer des procédures de la LACC. M. Normand ne siège plus au conseil d'administration de Concert Industries Ltd. M. Normand a également été administrateur de Quebecor World Inc. de 1999 à 2007. La compagnie a déposé une proposition en vertu de la LACC le 21 janvier 2008. En date de la présente, les procédures intentées en vertu de la LACC portant sur Quebecor World Inc. étaient en cours.

Participation des administrateurs dont le mandat a pris fin en 2007

Le mandat de David A. Wheat en qualité d'administrateur de la compagnie a pris fin le 31 décembre 2007. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, sa présence aux réunions était la suivante :

David A. Wheat Conseil 10/11 (91)%
Comité des placements 5/5 (100)%

Encore une fois, ING Canada tient à remercier M. Wheat, administrateur d'ING Canada et de ses filiales de 2004 à 2007, pour sa contribution.

Rémunération des administrateurs pour 2007

	Rémunération de base à titre de membre du conseil (\$)	Rémunération de base à titre de membre du conseil (UAD) (\$)	Rémunération de base d'un président de comité (\$)	Rémunération de base d'un président de comité (UAD) (\$)	Rémunération annuelle additionnelle à titre de membre du CVER (\$)	Rémunération annuelle additionnelle à titre de membre du CVER (UAD) (\$)	Jeton de présence au conseil (\$)	Jeton de présence à un comité (\$)	Allocation annuelle (UAD) (\$)	Rémunération totale payée (\$)	Total de la rémunération attribuée en actions/UAD (%)
Yves Brouillette	125 000	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	10 000	135 000	7,40
Paul Cantor	13 750	13 750	s.o.	s.o.	1 000	1,000	14 400	15 900	10 000	69 800	35,45
Marcel Côté	0	27 500	0	5 000	s.o.	s.o.	14 400	14 300	10 000	71 200	59,69
Robert W. Crispin	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Claude Dussault	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ivan E.H. Duvar	27 500	s.o.	6 000	s.o.	s.o.	s.o.	12 100	13 600	10 000	69 200	14,45
Eileen Mercier	13 750	13 750	2 500	2 500	1 000	1,000	14 400	12 100	10 000	71 000	38,38
Kathleen Murphy	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Robert Normand	0	27 500	s.o.	s.o.	s.o.	2,000	14 400	12 900	10 000	66 800	59,13
Louise Roy	27 500	0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	14 400	8 300	10 000	60 200	16,61
Carol Stephenson	0	27 500	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	12 900	8 300	10 000	58 700	64,31
David A. Wheat ¹⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

1) David A. Wheat a cessé d'agir à titre d'administrateur de la compagnie le 31 décembre 2007.

Afin de reconnaître la complexité grandissante de la compagnie et dans le but d'attirer et de retenir des individus qualifiés à titre d'administrateurs, un nouveau programme de rémunération a été établi le 13 février 2007 :

- une rémunération annuelle de base de 27 500 \$;
- une rémunération annuelle additionnelle de base de 5 000 \$ pour les présidents de comités (6 000 \$ pour le président du comité de vérification et d'examen des risques);
- une rémunération annuelle additionnelle de base de 2 000 \$ pour les membres du comité de vérification et d'examen des risques (autres que le président);
- un jeton de présence de 1 500 \$ par réunion;

- une allocation annuelle d'unités d'actions différées (« UAD ») d'une valeur au comptant de 10 000 \$ en début d'année; et
- tous les frais de déplacement raisonnables pour participer à ces réunions.

La rémunération ci-dessus couvre la fonction d'administrateur au conseil d'ING Canada et aux conseils des compagnies d'assurance IARD. La rémunération des administrateurs n'est pas payée, et n'a pas été payée par le passé, aux administrateurs qui sont des dirigeants d'ING Canada ou de ses sociétés affiliées.

Politique relative à l'exigence en matière d'actionnariat à l'intention des administrateurs

Conformément à la politique de la compagnie relative à l'exigence minimale en matière d'actionnariat adoptée en 2007, les administrateurs indépendants doivent détenir des actions ordinaires ou des UAD de la compagnie d'une valeur équivalant à trois (3) fois le montant de leur rémunération annuelle reçue à titre d'administrateur, dans les trois (3) ans qui suivent leur élection au conseil.

Renseignements additionnels relatifs aux unités d'actions différées pour les administrateurs non liés

Afin de s'assurer que la rémunération des administrateurs est alignée avec les intérêts des actionnaires, le programme suivant a été mis en place :

- 10 000 \$ de la rémunération des administrateurs est versée en UAD émises en début d'année; et
- la rémunération annuelle de base du conseil et des comités peut être reçue, en tout ou en partie, au comptant ou en UAD (c'est-à-dire 0 %, 50 % ou 100 % en UAD), à la discrétion de chacun des membres.

Une UAD est une entrée au livre qui représente un montant dû par la compagnie aux administrateurs qui a la même valeur qu'une (1) action ordinaire de la compagnie, mais qui ne sera payée à l'administrateur qu'au moment de son départ. Le paiement des UAD se fait au comptant au moment du règlement.

Les UAD permettent de détenir une participation dans la compagnie, assurant ainsi un alignement des intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires de la compagnie. En 2007, des UAD ont été octroyées à chacun des administrateurs admissibles, pour un total de 11 416,44 UAD, en date du 31 décembre 2007.

Sommaire et nombre de réunions du conseil et de ses comités

Les réunions suivantes ont eu lieu durant l'exercice terminé au 31 décembre 2007 :

Réunions du conseil

ING Canada inc. 11

Réunions des comités

Comité de vérification et d'examen des risques 6
 Comité de révision et de gouvernance d'entreprise 4
 Comité des ressources humaines 6
 Comité de placements 5

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

Suivant la recommandation du comité de vérification et d'examen des risques, le conseil recommande de voter POUR la nomination de la firme comptable Ernst & Young s.r.l. (« E&Y »), à titre de vérificateur de la compagnie pour l'exercice qui a débuté le 1^{er} janvier 2008 et qui se terminera le 31 décembre 2008, et que E&Y continue d'agir jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. E&Y a agi à titre de vérificateur d'ING Canada et de ses compagnies fondatrices depuis 1993. Veuillez noter que l'associé vérificateur principal en charge des services fournis à la compagnie est remplacé à tous les cinq (5) ans.

Approbation préalable des services externes de vérification

Dans le cadre des pratiques de gouvernance de la compagnie, le comité de vérification et d'examen des risques a adopté une politique qui limite les services non liés à la vérification qui peuvent être fournis par E&Y à la compagnie et ses filiales. Préalablement à l'engagement du vérificateur externe pour des services non liés à la vérification, le comité doit approuver de tels services afin d'éviter que ne soit affectée l'indépendance du vérificateur, en prenant notamment en considération les exigences réglementaires et les lignes directrices ainsi que les politiques internes de la compagnie. Tous les services fournis par E&Y au cours des deux (2) dernières années ont été approuvés par le conseil suivant la recommandation du comité. Les frais payés aux vérificateurs pour 2006 et 2007 sont les suivants :

Honoraires du vérificateur

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Honoraires de vérification ¹⁾	963	940
Honoraires liés à la vérification ²⁾	658	696
Honoraires liés à la fiscalité ³⁾	116	74
Tous autres honoraires ⁴⁾	<u>0</u>	<u>78</u>
Total	<u><u>1 737</u></u>	<u><u>1 788</u></u>

- 1) Les honoraires de vérification comprennent les honoraires versés pour les services professionnels de vérification des états financiers de la compagnie et de ses filiales ou pour d'autres services généralement fournis par les vérificateurs externes dans le cadre des mandats ou dépôts de documents obligatoires et réglementaires, y compris l'examen de l'interprétation par la compagnie des normes de comptabilité et relatives à la présentation de l'information financière. Outre les services nécessaires à la vérification ou aux examens, ces honoraires comprennent les sommes versées pour les lettres de confort, les services d'attestation, les consentements et l'aide à la préparation et à la révision des documents devant être déposés auprès des autorités réglementaires relativement à notre statut d'émetteur assujetti ainsi qu'au respect d'autres exigences réglementaires.
- 2) Les honoraires liés à la vérification couvrent les services de certification et services connexes fournis par les vérificateurs externes de la compagnie. Ces services incluent la vérification des régimes de retraite, les consultations concernant les acquisitions et cessions et l'interprétation des normes de comptabilité et d'information financière, la révision des contrôles internes et d'autres services d'attestation non exigés par les lois ou la réglementation.
- 3) Les honoraires liés à la fiscalité comprennent le soutien relatif au respect des lois fiscales et à la planification fiscale ainsi que les conseils fiscaux relatifs aux réorganisations, aux vérifications fiscales et aux appels afférents.
- 4) Tous autres honoraires comprennent les services non compris dans les catégories précédentes. Il s'agit essentiellement des services de vérification des fonds ING et de la traduction des rapports financiers.

3 : RAPPORTS DES COMITÉS

La principale responsabilité du conseil d'administration est de superviser la gestion des affaires de la compagnie. À cet égard, le conseil établit des politiques, des mécanismes de divulgation et des procédures en vue de préserver les actifs de la compagnie et d'assurer sa viabilité à long terme de même que sa rentabilité et son développement.

De façon plus spécifique, le mandat du conseil est de revoir et d'approuver la planification stratégique et les objectifs de la compagnie, de superviser la direction et de s'assurer qu'un plan de relève existe; d'identifier les risques et d'évaluer leur impact sur les affaires de la compagnie; de s'assurer que des contrôles adéquats existent concernant l'éthique des affaires, la conformité et la gouvernance, incluant la gestion des conflits d'intérêts.

À cette fin, le conseil délègue certaines de ses fonctions à des comités et ces comités sont responsables de revoir les aspects ci-haut plus en détail et d'en faire rapport au conseil.

Le conseil, ses comités et leurs membres peuvent retenir les services de consultants indépendants pour les conseiller.

Les rapports des principaux comités du conseil sont reproduits ci-après.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET D'EXAMEN DES RISQUES

Ce comité est chargé de surveiller l'intégrité des états financiers de la compagnie, des processus de divulgation financière, ses contrôles internes et ses programmes de gestion de risques, de même que leur mise en place¹⁾.

Ce comité est formé d'au moins trois administrateurs qui siègent au conseil et qui doivent être indépendants. Chaque membre du comité doit également avoir des compétences financières.

Le comité s'assure aussi que les divulgations et les rapports financiers sont conformes aux exigences légales et réglementaires et revoit et évalue les qualifications professionnelles, l'indépendance et la performance du vérificateur externe.

Le comité est responsable de revoir le processus de certification et les certifications des états financiers de la compagnie par le chef de la direction et le chef des finances.

Le comité est composé des quatre (4) personnes suivantes :



Ivan E. H. Duvar Paul Cantor Eileen Mercier Robert Normand

Approbation de l'information financière

Conformément à son mandat, le comité s'est acquitté des fonctions suivantes en 2007 :

Examen financier

- a revu, sur une base continue, les meilleures pratiques relativement aux nouvelles lois et aux nouveaux règlements qui s'appliquent à la compagnie. À cet égard, le chef de la direction et le chef des finances ont continué de donner leur attestation écrite à l'égard des états financiers consolidés, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;
- a revu les documents d'information financière, y compris les états financiers intermédiaires et annuels et les rapports de gestion y afférents, la notice annuelle ainsi que les communiqués de presse de la compagnie, et a approuvé ou recommandé ces documents au conseil d'administration pour son approbation.

Contrôles internes et contrôles de divulgation

- a revu les rapports trimestriels du vérificateur interne et a évalué les processus de vérification interne et le caractère adéquat des ressources;

1) Le mandat du comité est reproduit en entier dans la notice annuelle de la compagnie pour le dernier exercice complété. La notice annuelle est disponible sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

- a revu le rapport du groupe de conformité financière sur les résultats des tests quant à l'élaboration des contrôles internes sur la communication des résultats financiers, relativement aux exigences de SOX 404 et des autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- a revu les rapports de la première vice-présidente, services corporatifs et juridiques, et secrétaire, sur les questions juridiques et les questions portant sur les litiges;
- a revu les rapports du chef de la gestion des risques et actuaire désigné des compagnies d'assurance IARD sur la gestion des risques, les programmes de réassurance, les plans de mise application des rapports d'étapes;
- a revu les rapports du vérificateur interne ainsi que la réponse de la direction à l'égard des commentaires.

Vérificateur externe

- a revu et évalué le plan de vérification du vérificateur externe et son exécution;
- a revu et approuvé tous les services de vérification et les services autorisés autres que les services de vérification offerts par le vérificateur externe, ainsi que les honoraires afférents;
- a approuvé les honoraires et les services de vérification indépendante et les a recommandés au conseil pour approbation;
- a revu les politiques régissant l'embauche de personnel à l'emploi du vérificateur externe;
- s'est assuré des qualifications professionnelles, de la performance et de l'indépendance du vérificateur externe;
- a recommandé au conseil la nomination du vérificateur externe;
- a rencontré régulièrement le vérificateur externe sans la présence de la direction.

Rencontres privées

Le comité a tenu régulièrement des rencontres privées avec le chef des finances, le vérificateur interne, le vérificateur externe, le chef de la gestion des risques et actuaire désigné des compagnies d'assurance IARD, l'agent de la conformité et la direction de la compagnie.

Le comité de vérification et d'examen des risques est d'avis qu'il a rempli son mandat de façon satisfaisante en 2007.

(signature) Comité de vérification et d'examen des risques

Ivan E.H. Duvar (président)
Paul Cantor
Eileen Mercier
Robert Normand

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION ET DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le comité est responsable d'assurer un niveau élevé d'éthique et de conformité au sein de la compagnie. À cet égard, le comité revoit et approuve les transactions entre apparentées et les programmes de saines pratiques commerciales. En exerçant ses fonctions de supervision de l'éthique et de la conformité, le comité s'assure que la compagnie et ses filiales respectent les exigences légales et appliquent les meilleures pratiques, telles que modifiées de temps à autre. L'identification et la recommandation de la nomination de candidats au conseil fait aussi partie du mandat du comité, qui supervise également les programmes de formation dédiés aux administrateurs et s'assure qu'un processus existe pour l'évaluation du conseil, de ses comités et de ses membres.

Le comité est formé d'un minimum de trois (3) administrateurs dont une majorité de membres sont indépendants et dont aucun des membres n'est un dirigeant ou un employé de la compagnie, de ses compagnies d'assurance IARD ou de son actionnaire majoritaire.

Le comité est composé des quatre (4) personnes suivantes :



Eileen Mercier Yves Brouillette Marcel Côté Ivan E. H. Duvar

Supervision des programmes de conformité et de conduite des affaires

Le comité a revu et approuvé les divers programmes de conformité de la compagnie, dont ceux du bureau de l'Ombudsman et du bureau de la protection des renseignements personnels, la mise sur pied d'un nouveau cadre visant la politique sur la conformité, les initiatives en matière de conduite des affaires, dont les Normes de pratiques commerciales saines du Bureau d'Assurance du Canada, de même que les relations avec les clients, les courtiers et les autorités réglementaires.

Les transactions entre apparentées et les conflits d'intérêts

Le comité a revu les transactions entre apparentées durant l'année, conformément à la législation applicable, afin de s'assurer que ces transactions ont été conclues à la juste valeur marchande ou à des conditions au moins aussi favorables que celles du marché, ou à une juste valeur si une juste valeur marchande n'existait pas. Le comité a aussi évalué l'impact de ces transactions sur la stabilité et la solvabilité de la compagnie.

Plus précisément, le comité a approuvé les services intercompagnies, y compris l'échange de services entre ING Canada et ING Groep, et entre ING Canada et ses compagnies d'assurance IARD; le comité a aussi revu les questionnaires des administrateurs et des dirigeants pour 2007 relativement aux conflits d'intérêts et aucune préoccupation n'a été identifiée à cet égard.

Gouvernance d'entreprise

Le comité a revu la relation entre la compagnie et ING Groep ainsi que les conventions et politiques afférentes mises en place afin de régir cette relation, de même que le document de la compagnie sur la gouvernance d'entreprise qui fait partie des documents relatifs à l'assemblée annuelle. Il a également revu des rapports sur les meilleures pratiques et une analyse comparative sur la gouvernance d'entreprise.

En 2007, le comité a revu et a approuvé pour recommandation au conseil de nouvelles politiques en matière de gouvernance d'entreprise, dont une politique sur la retraite des administrateurs, qui établit à 70 ans l'âge normal de la retraite, ainsi qu'une politique sur les exigences en matière d'actionnariat à l'intention des administrateurs, laquelle stipule que, dans les trois (3) années qui suivent leur élection au conseil, les actionnaires indépendants doivent détenir des actions ordinaires de la compagnie ou des UAD ayant une valeur équivalent à trois (3) fois la rémunération annuelle qu'ils ont reçue à titre d'administrateur.

Nomination des membres du conseil et processus d'évaluation

Le comité a revu les résultats de l'auto-évaluation annuelle sur l'efficacité du conseil ainsi que les évaluations des comités du conseil. En outre, le comité a évalué le processus de nomination en place pour les administrateurs.

Le comité a également revu le processus d'auto-évaluation des administrateurs pour 2007, qui comprend une auto-évaluation par chacun des administrateurs ainsi qu'une discussion de cette auto-évaluation lors d'une réunion privée avec le président du conseil. Ce processus a été géré par le secrétaire de la compagnie en 2007.

Le comité a aussi revu les grilles de compétence de chaque administrateur et a élaboré une grille des compétences techniques requises. Ces deux grilles ont été adoptées au début de 2007. Elles serviront d'outils pour le recrutement de nouveaux membres du conseil, et assureront une représentation satisfaisante en matière de qualifications, de compétences techniques et d'expérience, y compris en matière de conformité et de gestion des risques.

Recrutement de consultants externes

Le comité a des procédures à suivre pour retenir les services de consultants externes. Bien que le conseil, les comités et les membres du conseil aient l'autorisation de retenir les services de consultants aux frais de la compagnie, le comité est responsable de l'approbation de ce recrutement. Aucun service de consultants n'a été retenu par le conseil et ses comités en 2007, sauf par le comité des ressources humaines à l'égard de la rémunération.

Alignement de la compagnie dans son contexte d'émetteur assujéti

Tel que mentionné précédemment, le comité a revu en détail la relation entre la compagnie et son actionnaire majoritaire, ING Groep, incluant l'entente de collaboration et les autres documents afférents. Le comité a revu les politiques et les contrôles qui ont été mis en place afin d'assurer un échange adéquat de renseignements entre la compagnie et son actionnaire majoritaire dans ce contexte, ainsi que le respect des politiques et des obligations de la compagnie en matière de divulgation. (Se référer au Prospectus avec supplément RFPV d'ING Canada, daté du 9 décembre 2004, pages 42 à 48 « Relation avec ING Groep » et voir section 8 ci-après : « Pratiques de gouvernance »).

Le comité de révision et de gouvernance d'entreprise est d'avis qu'il a rempli son mandat de façon satisfaisante en 2007.

(signature) Comité de révision et de gouvernance d'entreprise

Eileen Mercier (présidente)

Yves Brouillette

Marcel Côté

Ivan E.H. Duvar

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le rôle du comité des ressources humaines est d'assister la direction dans l'élaboration d'une politique de rémunération globale qui supporte la stratégie et les objectifs de la compagnie, attire et retient des employés compétents et des dirigeants clés, en plus de lier la rémunération totale au rendement financier et à l'atteinte des objectifs stratégiques, le tout dans le but de maximiser la rentabilité au bénéfice des actionnaires. Ce rôle inclut la mise en place de politiques et programmes qui visent à favoriser une culture appropriée dans l'organisation en vue d'atteindre les objectifs en matière de diversité et d'équité.

Composition du comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines répond aux exigences en matière d'indépendance. Le comité est formé de cinq (5) administrateurs, tous étant des administrateurs indépendants, sauf M. Brouillette, qui a été nommé par l'actionnaire majoritaire. Aucun des membres du comité n'est un dirigeant ou un employé de la compagnie, et seul M. Brouillette est un ancien dirigeant de la compagnie, qui n'a cependant pas d'autre relation ou d'affiliation avec l'actionnaire majoritaire. Aucun des membres du comité n'est admissible aux programmes de rémunération de la direction de la compagnie et aucun d'entre eux n'est présentement le chef de la direction.

L'envergure des connaissances du comité à l'égard de la rémunération des dirigeants provient de la combinaison de l'expérience de ses membres, certains d'entre eux étant d'anciens entrepreneurs, propriétaires d'entreprise et dirigeants de grandes compagnies. Tous les membres ont siégé sur des conseils d'administration de compagnies publiques. En 2007, M. Paul Cantor a présidé la Commission d'experts de l'Institut des administrateurs de sociétés (*Blue Ribbon Commission*). Cette commission a étudié les pratiques courantes en matière de gouvernance relative à la rémunération des dirigeants et a émis un rapport qui recommande les meilleures pratiques actuelles pour les sociétés canadiennes à cet égard, y compris la mise en place de mesures de rendement et d'évaluation.

Le comité se compose des cinq (5) personnes suivantes :



Le comité a tenu six (6) réunions en 2007. Des documents détaillés contenant des renseignements dont le comité avait besoin pour prendre des décisions éclairées ont été distribués préalablement à chaque réunion. Des séances à huit clos ont eu lieu à chaque réunion. Les membres du comité ont été présents à toutes les réunions tenues en 2007.

Mandat du comité des ressources humaines

Le comité supervise la gestion de la compagnie en matière de ressources humaines, y compris la rémunération des employés, de la direction et de la haute direction, l'évaluation du président et chef de la direction et des membres de la haute direction, et la planification de la relève.

À cet égard, le rôle du comité consiste à aider la direction à établir une politique de gestion totale qui appuie la stratégie et les objectifs globaux de la compagnie, attire et retient les personnes de talent et les dirigeants clés, lie la rémunération totale aux résultats financiers de la compagnie et à l'atteinte des objectifs stratégiques et offre des occasions concurrentielles à coûts raisonnables tout en améliorant les capacités de la compagnie de réaliser ses objectifs. Ce rôle comprend l'établissement de politiques et de programmes qui favorisent la culture voulue dans la compagnie et qui respectent les objectifs en matière de diversité et d'équité. En outre, ceci comprend la surveillance du rendement de la compagnie en matière de santé et sécurité au travail et la soumission au conseil de recommandations à cet égard, le cas échéant.

En matière de rémunération, le comité revoit, au moins annuellement, la rémunération totale des employés et l'approuve pour l'année. Au moins annuellement, le comité revoit également la rémunération totale de la direction relativement aux objectifs de la compagnie établis préalablement. Il revoit aussi la rémunération de chaque membre de la haute direction, l'approuve à la lumière des objectifs de la compagnie établis antérieurement et des objectifs personnels des membres de la haute direction pour l'année.

Activités du comité des ressources humaines en 2007

En 2007, le comité des ressources humaines a mené les activités suivantes :

- a revu et approuvé la philosophie de la compagnie en matière de rémunération ainsi que la rémunération totale de la haute direction, y compris le programme de rendement à court terme (« PRCT ») et le régime incitatif à long terme d'ING Canada (« RILT »);
- a revu les politiques et approuvé la rémunération totale pour tous les employés d'ING Canada, tout en s'assurant que celles-ci sont alignées sur les intérêts à long terme des actionnaires de la compagnie;

- a revu la position de la compagnie par rapport au marché pour l'année 2007, les augmentations annuelles au mérite et a effectué une étude sur la rémunération des dirigeants et des employés en général par rapport au marché;
- a revu et approuvé le rendement du président et chef de la direction en 2006 et a revu et approuvé l'évaluation du rendement des dirigeants clés et des membres de la haute direction;
- a revu et approuvé les objectifs de rendement pour l'année 2007;
- a revu et recommandé au conseil pour approbation le plan de rémunération des administrateurs qui comprend le Régime d'unités d'actions différées d'ING Canada (« UAD »);
- a revu les résultats du sondage auprès des employés et approuvé les plans d'actions qui en découlent;
- a revu la stratégie de gestion du talent, qui inclut le recrutement stratégique, le mentorat, la formation, la stratégie de rétention et les outils pertinents;
- a revu et fait le suivi des plans d'actions visant à promouvoir la diversité en milieu de travail;
- a revu et approuvé le plan de relève proposé pour la haute direction et l'a recommandé au conseil;
- a revu et approuvé l'approche de la compagnie quant à la gestion de ses régimes de retraite;
- a revu les changements organisationnels, y compris la nomination d'un nouveau président et chef de la direction à compter du 1^{er} janvier 2008, qu'il a recommandés au conseil pour approbation;
- a revu le rapport de la *Blue Ribbon Commission* sur les meilleures pratiques recommandées pour les sociétés canadiennes en matière de gouvernance et de mise en place de mesures de rendement et d'évaluation relativement à la rémunération des dirigeants;
- a revu et approuvé les sections portant sur les ressources humaines dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour l'année 2007.

Le comité des ressources humaines est d'avis qu'il a rempli son mandat de façon satisfaisante en 2007.

(signature) Comité des ressources humaines

Marcel Côté (président)

Yves Brouillette

Paul Cantor

Louise Roy

Carol Stephenson

4 : RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Le texte qui suit est le rapport du comité des ressources humaines sur la rémunération de la haute direction pour 2007.

Introduction

Le conseil a confié au comité des ressources humaines (le « comité ») le mandat de superviser l'élaboration des pratiques et des politiques en matière de ressources humaines appuyant la stratégie et les objectifs globaux de la compagnie, et de les approuver ou de les recommander au conseil.

Politiques du comité des ressources humaines

- les niveaux de rémunération totale cibles (qui comprennent le salaire de base, les mesures d'intéressement à court terme et à long terme, les avantages sociaux et les régimes de retraite) se situent à la médiane du marché de comparaison applicable (voir la section *Les composantes de la rémunération des dirigeants d'ING Canada et de ses filiales* pour connaître le groupe de comparaison). Même si la rémunération totale cible se situe à la médiane, la rémunération totale actuelle peut être supérieure à la médiane pour ceux qui ont réalisé des rendements supérieurs, si les résultats, en termes de croissance et de taux combinés (taux de frais et taux de sinistres), et si le rendement des capitaux propres (« RCP ») par rapport à l'industrie canadienne de l'assurance IARD, ont été atteints ou dépassés;
- attirer, retenir et motiver des dirigeants de talent dans un contexte d'affaires fortement concurrentiel;
- offrir à la direction une rémunération composée d'un salaire de base fixe et de composantes variables permettant de faire concorder les objectifs des employés avec ceux de la compagnie et les intérêts à long terme des actionnaires;
- lier les programmes d'intéressement à court terme des employés à leur rendement individuel et à l'atteinte des résultats financiers et stratégiques de la compagnie;
- lier les programmes d'incitatifs à long terme des membres de la direction aux résultats financiers de la compagnie par rapport au reste de l'industrie canadienne de l'assurance IARD;
- identifier les primes d'intéressement additionnelles visant à récompenser le rendement et à reconnaître les réalisations particulières.

Conseils indépendants

Le comité reçoit les évaluations et les recommandations de la direction et de l'actionnaire majoritaire, ING Groep, en tenant compte des intérêts de tous les actionnaires. À cette fin, le comité travaille de concert avec la direction et l'équipe de la rémunération d'ING Canada pour revoir les pratiques d'emploi et de rémunération sur le marché canadien, pour faire en sorte que les employés et la direction de la compagnie reçoivent une rémunération compétitive. Pour remplir son mandat, le comité peut consulter directement des experts indépendants.

Le comité a retenu les services de Towers Perrin en sa qualité de consultant en matière de rémunération. Son rôle consiste principalement à mener des analyses de marché annuelles des postes de la haute direction d'ING Canada. Les résultats de l'analyse de marché, qui comprennent une comparaison avec un groupe de compagnies paires, sont inclus dans les feuilles de calculs de la rémunération de la haute direction présentées au comité pour que celui-ci puisse prendre des décisions éclairées en matière de rémunération. Toutefois, le comité des ressources humaines ne se fie pas uniquement aux études de marché pour établir les niveaux de rémunération. Le rendement individuel et l'équité interne sont également pris en compte.

En 2007, les honoraires versés à Towers Perrin en contrepartie d'analyses de marché et d'autres conseils en matière de rémunération se sont élevés à 45 000 \$. Une autre division de Towers Perrin a reçu des honoraires de 660 000 \$ en contrepartie de services liés aux régimes de retraite et aux services actuariels pour les employés

d'ING Canada. De l'avis du comité, Towers Perrin, le consultant en matière de rémunération qu'il a retenu, est en mesure de fournir des services suffisamment indépendants de l'autre relation avec la compagnie.

Composantes de la rémunération des dirigeants d'ING Canada et de ses filiales

La rémunération des membres de la direction (vice-présidents, environ 80 postes) et des membres de la haute direction (premiers vice-présidents et postes supérieurs, environ 20 postes) est composée de ce qui suit :

1. Salaire de base : Les salaires sont revus une fois par année, avec une date de prise d'effet au 1^{er} avril pour tous les employés et les membres de la direction et du 1^{er} janvier pour les membres de la haute direction.

Élément de rémunération	Type	Personnes visées	Rendement	Paiements fondés sur
Salaire de base	Espèces	Tous les dirigeants	Annuel	Ajustement en fonction du rendement individuel et des tendances du marché

2. Programme de rendement à court terme (PRCT) : Tous les dirigeants participent au Programme de rendement à court terme payé annuellement en espèces. Les primes sont liées à l'atteinte d'objectifs stratégiques financiers et autres que financiers de la compagnie et au rendement individuel des participants. Au début de chaque année, une cible de rendement est communiquée à chaque participant. Cette cible est exprimée en tant que pourcentage du salaire du participant, et tient compte des pratiques d'autres sociétés financières canadiennes en matière de primes pour des postes comparables. La prime cible est constituée de plusieurs composantes ou objectifs et est payée à la cible si chaque composante, qui a sa propre pondération, est atteinte. Les critères du rendement de l'entreprise sont basés sur une combinaison de certains ou de tous les éléments suivants, selon le poste en question : croissance des revenus, bénéfice net, rendement des capitaux propres et ratio combiné cible, leadership, mise en œuvre de priorités stratégiques et gestion du talent. Des niveaux maximums et minimums sont établis pour chaque composante, permettant l'utilisation d'une échelle mobile allant d'un minimum de zéro jusqu'à un maximum de deux fois (2) le montant cible. À la cible, les objectifs de rendement personnels représentent 25 % de la pondération de l'ensemble de la cible d'intéressement des membres de la haute direction¹⁾ et 50 % pour les autres dirigeants. Pour le premier vice-président, directeur administratif et chef du service de placements, ING Gestion de placements, les objectifs financiers ont une échelle mobile allant de zéro (0) à trois (3) fois le niveau cible (plutôt que deux (2) fois), pour tenir compte des pratiques du marché pour l'industrie de la gestion des placements.

Élément de rémunération	Type	Personnes visées	Rendement	Paiements fondés sur
Programme de rendement à court terme (PRCT)	Espèces	Tous les dirigeants	1 an	Atteinte des objectifs stratégiques financiers et autres que financiers de la compagnie et des objectifs personnels

Les primes PRCT cibles des membres visés de la haute direction s'établissent comme suit :

Niveau	PRCT minimum	PRCT cible	PRCT maximum
Président et chef de la direction	0 %	75 %	2X = 150 %
Chef de finances, chef de l'exploitation, président d'ING Assurance	0 %	55 %	2X = 110 %
Premier vice-président, directeur administratif et chef du service de placements, ING Gestion de placements	0 %	60 %	3X = 180 %

3. Régime incitatif à long terme (RILT) : En vertu du Régime d'intéressement en actions 2005 d'ING Canada, les participants reçoivent des unités d'actions théoriques appelées unités liées au rendement. Une (1) unité liée au rendement correspond à une (1) action ordinaire d'ING Canada. Les attributions individuelles sont établies en fonction de la médiane des pratiques en matière de rémunération à long terme des compagnies canadiennes de services financiers pour des postes comparables. Le paiement est basé sur une cible précise établie par le

1) Voir le tableau des composantes PRCT du président et chef de la direction pour 2006 à la section *Rémunération du président et chef de la direction*, à la page 23 de la présente circulaire, pour plus de détails sur les pondérations de son PRCT.

conseil, composée de la différence entre la moyenne triennale du RCP de la compagnie par rapport à la moyenne triennale du RCP de l'industrie canadienne de l'assurance IARD. Aucun paiement n'est effectué si le RCP réel de la compagnie est égal ou inférieur à la moyenne de l'industrie, tel que rapporté par les autorités réglementaires, et le niveau cible est payé deux (2) fois si l'écart actuel dépasse de deux (2) fois ou plus celui de l'industrie. Chaque attribution est acquise et versée à la fin du cycle de rendement de trois (3) ans sur approbation du conseil. Le paiement est effectué sous forme d'actions ordinaires d'ING Canada. Ces actions ordinaires sont soumises à des restrictions interdisant leur vente au cours des deux (2) années qui suivent le paiement de l'attribution.

Élément de rémunération	Type	Personnes visées	Rendement	Paiements fondés sur
Régime incitatif à long terme (RILT)	Unités liées au rendement	Tous les dirigeants	3 ans	La moyenne triennale du RCP d'ING Canada par rapport à la moyenne triennale du RCP de l'industrie canadienne de l'assurance IARD L'attribution est payée sous forme d'actions incessibles

Pour évaluer la valeur de la rémunération des membres de la haute direction (salaire de base, régimes d'intéressement à court et à long terme et avantages indirects), on utilise, pour analyser les tendances du marché, un groupe de comparaison composé de grandes banques canadiennes et de sociétés de taille, d'envergure et de situation géographique comparables, incluant d'autres importantes institutions financières parmi lesquelles on retrouve des compagnies d'assurance-vie et d'assurance IARD.

Envergure du groupe de comparaison :

	Revenus (millions de \$CA)	Nombre d'employés
25^e percentile	878 \$	1 760
Médiane	2 099 \$	2 857
75^e percentile	18 153 \$	11 787
ING Canada	4 406 \$	6 500

4. Régimes de retraite

Les dirigeants d'ING Canada qui occupent un poste de vice-président ou un poste supérieur bénéficient de deux (2) régimes de retraite : un régime de base, dont les gains pensionables doivent respecter les limites annuelles autorisées par l'Agence du revenu du Canada (« ARC »); et un régime complémentaire de retraite pour les dirigeants (« RCRD ») qui est plafonné à la différence entre les limites établies par l'ARC et les gains pensionables des dirigeants. Le RCRD constitue un outil de rétention des dirigeants, et tout participant acquiert les cotisations versées aux termes de ce régime dès qu'il a complété deux (2) années de service continu au sein de la compagnie¹⁾. Pour tous les participants, les gains pensionables comprennent le salaire de base; pour la haute direction, les gains pensionables comprennent également 50 % de la cible PRCT.

Le tableau intitulé *Droits relatifs au régime de retraite établis d'après le nombre d'années de service* reproduit ci-après à la section 5 présente les prestations de retraite annuelles offertes depuis le 1^{er} janvier 2000 à certains dirigeants en fonction du nombre d'années de service créditées. Les prestations de retraite indiquées sont payables à compter de l'âge normal de la retraite. Le tableau indique les prestations de retraite cumulées aux termes du régime de base et du RCRD actuel.

1) Le comité des ressources humaines a revu et approuvé une nouvelle règle d'acquisition pour le RCRD en 2007. Les cotisations du RCRD sont maintenant acquises après deux (2) années de service continu.

5. Avantages indirects

Tous les dirigeants d'ING Canada reçoivent une attribution imposable en espèces qui correspond à cinq pour cent (5%) de leur salaire de base, plus 7 500 \$. Aux fins des avantages indirects, l'année débute le 1^{er} avril d'une année et se termine le 31 mars de l'année suivante. Les dirigeants peuvent choisir parmi un groupe d'avantages indirects ceux qui correspondent le mieux à leurs besoins et à leur style de vie. Ceux-ci comprennent la location d'une voiture de fonction et un bilan médical complet.

Rémunération du président et chef de la direction

La rémunération du président et chef de la direction est établie séparément par le comité après considération des recommandations de la haute direction d'ING Groep. En 2007, l'ensemble de sa rémunération se composait d'un salaire de base, de primes en espèces en vertu du Programme de rendement à court terme, des avantages indirects qui correspondent à cinq pour cent (5%) du salaire plus 7 500 \$, des avantages sociaux, et une attribution d'unités liées au rendement en vertu du Régime d'intéressement en actions 2005 d'ING Canada (pour l'année de rendement 2007). Le conseil est d'avis que cette structure fait concorder l'intérêt personnel du président et chef de la direction avec les intérêts des actionnaires.

Salaire de base : En février 2007, le comité a approuvé une augmentation salariale de cinq pour cent (5%) pour le président et chef de la direction, de 500 000 \$ à 525 000 \$, en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Programme de rendement à court terme : Le comité a également attribué au président et chef de la direction une prime d'intéressement annuelle de 515 000 \$ pour 2006, versée au premier trimestre de 2007. Ce montant représente 136 % de la cible annuelle de 75 %. La cible de 75 % est fondée sur les résultats financiers d'ING Groep (15 %), sur les résultats financiers d'ING Americas (10 %) et sur les objectifs de performance financière et stratégique d'ING Canada (75 %). Les détails sur la prime d'intéressement annuelle du président et chef de la direction, revue et approuvée par le comité, sont présentés dans le tableau ci-après.

Composantes du PRCT du président et chef de la direction pour 2006 :

Composante de la prime	Objectif	Objectif détaillé	Pondération	Pointage
ING Canada	Objectifs financiers	Bénéfice après impôts		
		Rendements des capitaux propres		
		Profit économique		
ING Canada	Objectifs stratégiques	Accroître la croissance interne		
		Accroître l'écart de rentabilité par rapport à l'industrie		
		Améliorer les plateformes technologiques		
		Améliorer la culture de performance		
		SOX et conformité		
Total d'ING Canada			75 %	128,5 %
Total des résultats financiers d'ING Groep			15 %	169 %
Total des résultats financiers d'ING Americas			10 %	142,9 %
Total de la prime du président et chef de la direction pour 2006			100 %	136 %

Le comité peut, à sa discrétion, ajuster l'attribution (à la hausse ou à la baisse) pour tenir compte du rendement et(ou) autres circonstances qui, de l'avis du conseil, méritent un tel ajustement.

Régime incitatif à long terme (RILT) : En 2007, le comité a également approuvé l'attribution d'une prime à long terme au président et chef de la direction constituant un octroi de 21 346 unités liées au rendement en vertu du Régime d'intéressement en actions 2005 d'ING Canada pour l'année de rendement 2007. Le comité a fixé le montant de l'attribution à la suite d'un examen des données du marché concurrentiel et de la performance individuelle de M. Dussault.

Au début de 2007, M. Dussault a informé le conseil de sa décision de prendre sa retraite de son rôle à temps plein de président et chef de la direction d'ING Canada et ce, à compter du 1^{er} janvier 2008. Le conseil d'ING Canada a accepté sa démission et lui a proposé le rôle de président du conseil. M. Dussault a accepté la nomination et a été élu président du conseil et conseiller spécial au président et chef de la direction, également à compter du 1^{er} janvier 2008. M. Dussault demeurera sur la liste de paie, continuera de participer aux avantages sociaux et à accumuler une rente sous le régime de retraite. Il n'est plus admissible au Programme de rendement à court terme ni au Régime d'incitatifs à long terme.

Obligation du président et chef de la direction de détenir des actions dont la valeur correspond au moins à trois (3) fois son salaire de base

Depuis 2008, des lignes directrices de la compagnie en matière d'actionnariat stipulent que le président et chef de la direction doit détenir un nombre d'actions, y compris les unités liées au rendement attribuées en vertu du RILT, dont la valeur correspond à au moins trois (3) fois son salaire de base. Un nouveau président et chef de la direction aura trois (3) ans pour atteindre ce niveau. Le président et chef de la direction actuel détient 13 500 actions de la compagnie et 28 784 unités liées au rendement en vertu du RILT, pour une valeur totale de 1 516 727,08 \$ CA au 25 mars 2008, selon le cours de fermeture de la TSX de 35,87 \$ CA par action. Il dépasse donc déjà l'exigence en matière d'actionnariat, en tenant compte de son salaire de base de 550 000 \$ CA.

Rémunération des membres de la haute direction de 2005 à 2007

Le comité a examiné la rémunération des plus hauts membres de la haute direction de 2005 à 2007, laquelle est présentée à la section 5 ci-après.

Le rapport sur la rémunération des dirigeants a été approuvé par le comité des ressources humaines.






(signature) Comité des ressources humaines

Marcel Côté, président
Yves Brouillette
Paul Cantor
Louise Roy
Carol Stephenson

5 : RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Sommaire de la rémunération totale individuelle des membres visés de la haute direction

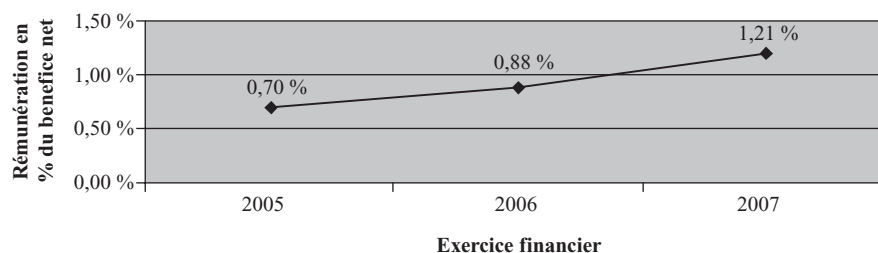
Les tableaux suivants présentent un résumé de la rémunération de M. Claude Dussault, président et chef de la direction d'ING Canada et de chacun des membres visés de la haute direction.

	Année	Salaire	PRCT	Valeur de l'octroi RILT ¹⁾	Rémunération directe totale	Coûts des services rendus aux fins des prestations de retraite ²⁾	Valeur des avantages indirects	Rémunération totale
 <p>Claude Dussault Président et chef de la direction Âge : 53 Années de service : 22</p>	2007	525 000 \$	515 000 \$	945 000 \$	1 985 000 \$	144 674 \$	33 750 \$	2 163 424 \$
	2006	500 000 \$	650 000 \$	900 000 \$	2 050 000 \$	138 343 \$	32 500 \$	2 220 843 \$
	2005	478 170 \$	619 410 \$	860 706 \$	1 958 286 \$	110 392 \$	31 409 \$	2 100 087 \$
 <p>Mark Tullis Chef des finances Âge : 52 Années de service : 8³⁾</p>	2007	331 000 \$	211 200 \$	314 450 \$	856 650 \$	51 080 \$	24 050 \$	931 780 \$
	2006	320 000 \$	0 \$	304 000 \$	624 000 \$	61 371 \$	23 500 \$	708 871 \$
 <p>Marc Provost Premier vice-président, directeur administratif et chef du service de placements, ING Gestion de placements Âge : 46 Années de service : 4</p>	2007	260 000 \$	373 200 \$	156 000 \$	789 200 \$	34 992 \$	20 500 \$	844 692 \$
	2006	250 000 \$	406 500 \$	150 000 \$	806 500 \$	30 963 \$	20 000 \$	857 463 \$
	2005	250 000 \$	227 000 \$	150 000 \$	627 000 \$	22 465 \$	20 000 \$	669 465 \$
 <p>Charles Brindamour Chef de l'exploitation Âge : 37 Années de service : 15</p>	2007	375 000 \$	250 000 \$	468 750 \$	1 093 750 \$	57 083 \$	26 250 \$	1 177 083 \$
	2006	320 000 \$	267 258 \$	304 000 \$	891 258 \$	49 152 \$	23 500 \$	963 910 \$
	2005	275 000 \$	275 000 \$	261 250 \$	811 250 \$	31 633 \$	21 250 \$	864 133 \$
 <p>Derek Iles Président, ING Assurance Âge : 55 Années de service : 16</p>	2007	350 000 \$	225 000 \$	350 000 \$	925 000 \$	77 583 \$	25 000 \$	1 027 583 \$
	2006	333 000 \$	306 504 \$	316 350 \$	955 854 \$	74 521 \$	24 150 \$	1 054 525 \$
	2005	320 000 \$	314 850 \$	304 000 \$	938 850 \$	60 936 \$	23 500 \$	1 023 286 \$

- 1) La valeur des unités octroyées en vertu du RILT est basée sur un pourcentage du salaire annuel de base. Ce pourcentage s'est établi à 180 % pour M. Dussault, à 95 % pour M. Tullis, et à 60 % pour M. Provost. La valeur des unités RILT reçues par M. Brindamour s'est établie à 125 % de son salaire en tant que chef de l'exploitation pour 2007. Pour 2006 et 2005, la valeur des unités reçues s'est établie à 95 % de son salaire de base en tant que premier vice-président à la direction. La valeur des unités reçues par M. Iles s'est élevée à 100 % de son salaire de base pour 2007 et à 95 % pour 2006 et 2005.
- 2) Les coûts des services aux fins de prestations de retraite sont basés sur les coûts des services calculés lors de la dernière évaluation comptable en date du 31 décembre 2005. Les coûts des services sont ajustés pour tenir compte des gains pensionnables (y compris 50 % du PRCT cible pour les membres de la haute direction) pour chaque année et le taux d'actualisation comptable applicable (6 % pour 2005 et 5 % pour 2006 et 2007). Pour M. Tullis, les coûts sont fondés sur les évaluations comptables aux É.-U. pour 2006 et 2007. Le taux d'actualisation s'élève à 5,90 % pour 2007 et à 5,50 % pour 2006. Les valeurs ont été converties du dollar américain au dollar canadien au taux de change en vigueur au 31 décembre 2007, soit 0,9881 \$CA pour 1 \$US.
- 3) M. Tullis a deux (2) années de service auprès d'ING Canada et six (6) années de service créditées auprès d'ING Groep.

Alignement de la rémunération des membres visés de la haute direction sur la performance de la compagnie

Le graphique suivant illustre le lien entre la rémunération totale en 2007, 2006 et 2005 des membres visés de la haute direction actuels conformément aux tableaux sommaires de rémunération des dirigeants visés ci-dessus et la performance de la compagnie pour ces mêmes années. La rémunération totale des membres visés de la haute direction pour 2005¹⁾, 2006 et 2007 s'établissait respectivement à 5 474 310 \$, 5 805 612 \$ et 6 144 562 \$. Le bénéfice net pour ces mêmes années s'établissait à 782 000 000 \$, 658 000 000 \$ et 508 300 000 \$. La rémunération cumulative des membres visés de la haute direction, en tant que pourcentage du bénéfice net s'établit donc à 0,70 %, 0,88 % et 1,21 %. Ces résultats s'expliquent par le fait que l'industrie de l'assurance IARD est cyclique et que les performances de la compagnie sont évaluées par rapport aux résultats de l'industrie d'une année à l'autre, en considérant que les primes PRCT et RILT, qui représentent une composante importante de la rémunération totale, sont versées dans une année donnée en fonction des résultats obtenus l'année précédente. Pour 2007, le bénéfice net a diminué en raison de la combinaison de résultats techniques moins élevés et d'une baisse du bénéfice net sur les actifs investis attribuable aux conditions défavorables du marché. Cependant, en termes relatifs, la compagnie a dépassé les performances de l'industrie canadienne de l'assurance IARD malgré des conditions défavorables. La rémunération de nos membres visés de la haute direction demeure alignée sur les tendances du marché.



Remarque : La rémunération des membres visés de la haute direction comprend le salaire de base, la prime incitative à court terme, la valeur de la prime incitative à long terme, les avantages indirects et les coûts des services rendus aux fins des prestations de pension.

Tableau sommaire de la rémunération des membres visés de la haute direction

Le *tableau sommaire de la rémunération* ci-après présente un résumé de la rémunération des personnes suivantes pour les trois (3) derniers exercices financiers :

- Le président et chef de la direction — Claude Dussault
- Le chef des finances — Mark Tullis
- Les trois (3) dirigeants les plus hautement rémunérés (salaire de base et bonus) — Marc Provost, Charles Brindamour et Derek Iles.

1) Puisque M. Tullis, le chef des finances actuel, n'était pas à l'emploi d'ING Canada en 2005, nous avons utilisé la rémunération de son prédécesseur, M. Cunningham pour 2005.

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et poste	Année	Rémunération annuelle		Rémunération à long terme							Toute autre rémunération
		Salaire	Prime	Attributions		Paiements					
				Unités liées au rendement d'ING Canada		ING Groep		ING Groep <i>leo</i>			
				Autre rémunération annuelle (a)	(après 2005) # (b)(c)	(après 2005) \$ (d)	Actions liées au rendement attribuées (2001-2003) (#) (e)	Valeur des actions liées au rendement (\$) (f)	Actions liées au rendement (2004) (#) (g)	Valeur du paiement des actions liées au rendement (\$) (h)	
Claude Dussault . . . Président et chef de la direction ING Canada	2007 2006 2005	525 000 500 000 478 170	515 000 650 000 619 410	— — —	21 346 24 463 32 726	945 000 900 000 860 706	1 520 15 030 8 820	74 200 690 000 323 100	27 260	1 297 842	— — —
Mark Tullis(i) . . . Chef de finances ING Canada	2007 2006 2005	331 000 320 000 —	211 200 — —	— — —	7 103 8 263 —	314 450 304 000 —	— — —	— — —	33 148	1 578 168	— — —
Marc Provost . . . Premier vice-président, directeur administratif et chef du service de placements, ING Gestion de placements	2007 2006 2005	260 000 250 000 250 000	373 200 406 500 227 000	— — —	3 524 4 077 5 703	156 000 150 000 150 000	1 538 — —	79 431 — —	880	41 897	— — —
Charles Brindamour . . . Chef de l'exploitation ING Canada	2007 2006 2005	375 000 320 000 275 000	250 000 267 258 275 000	— — —	10 588 8 263 9 933	468 750 304 000 261 250	— — —	— — —	1 828	85 062	— — —
Derek Iles Président ING Assurance	2007 2006 2005	350 000 333 000 320 000	225 000 306 504 314 850	— — —	7 906 8 599 11 559	350 000 316 350 304 000	673 4 790 2 750	32 800 220 200 100 700	9 148	435 534	— — —

(a) L'ensemble de la rémunération des membres visés de la haute direction comprend des avantages indirects. Les avantages indirects et autres avantages, titres ou biens personnels sont inclus uniquement dans la colonne « Autre rémunération annuelle » si les biens excèdent au total 50 000 \$ ou 10 % du salaire et de la prime, selon la moindre des deux (2) valeurs.

Attributions

(b) Le nombre total d'unités liées au rendement détenues par M. Dussault, M. Tullis, M. Provost, M. Brindamour et M. Iles au 31 décembre 2007 s'élevait respectivement à 78 535, 15 366, 13 304, 28 784 et 28 064.

Paiements

(c) En 2005, 2006 et 2007, les membres visés de la haute direction nommés ci-dessus ont reçu des unités liées au rendement en vertu du régime d'intéressement en actions 2005 d'ING Canada. Ces attributions sont expliquées plus en détails sous *Composantes de la rémunération des dirigeants d'ING Canada et de ses filiales* ci-haut.

(d) La valeur des unités liées au rendement représente un pourcentage du salaire annuel de base. Les unités liées au rendement constituent une entente contractuelle entre la compagnie et le participant et elles n'ont aucune valeur jusqu'à ce qu'elles soient acquises. Voir la note 1 des tableaux sommaires de la rémunération totale individuelle des membres visés de la haute direction pour les pourcentages attribués à chacun.

(e) Des attributions ont été accordées aux membres visés de la haute direction en vertu des cycles des unités de rendement limitées octroyées selon le régime d'intéressement en actions 2001-2003, 2002-2004 et 2003-2005 d'ING Americas. Les participants ont eu droit à une attribution conditionnelle d'un nombre cible d'unités, chacune équivalente à un certificat américain d'actions étrangères (ADR) transigé à la Bourse de New York au début de chaque cycle. Pour le cycle de rendement de 2002-2004, le versement final reposait sur le rendement financier collectif d'ING Americas au cours du cycle de rendement. Pour le cycle de rendement 2003-2005, le versement final reposait sur les gains totaux réalisés sur trois (3) ans par les actionnaires d'ING Groep par rapport à un groupe de sociétés internationales de services financiers semblables. Les paiements peuvent varier entre 0 % et 200 % de la cible. Le rendement aux termes du cycle de 2002-2004 et de 2003-2005 a donné lieu à un paiement équivalant à 111 % et 133 % de la cible respectivement. Le nombre d'unités indiqué représente respectivement 111 % et 133 % de l'allocation cible de chacun des participants. Les chiffres

indiqués pour 2007 représentent le nombre d'actions théoriques obtenues par le réinvestissement de dividendes au 29 décembre 2006. M. Provost est le seul participant canadien au « ING Equity Compensation Plan » de 2004. Le rendement en vertu de ce régime a donné lieu à un versement de 200 % de la cible, ce qui a donné à M. Provost une attribution de 1 538 actions (200 % de sa cible personnelle).

- (f) Pour les participants canadiens, la valeur des actions gagnées est déposée dans un compte d'actions théoriques (un compte fantôme) qui suit de près le cours de l'action d'ING Groep. Les actions théoriques reçoivent des dividendes et sont liquidées à la suite de la cessation d'emploi du participant. La valeur a été convertie de l'euro au dollar canadiens selon le taux de change en vigueur le 31 mars 2005, le 31 mars 2006 et le 30 mars 2007 soit 1,5720 \$CA, 1,4169 \$CA et de 1,5418 \$CA = €1,00 respectivement; et le prix de l'action des certificats américains d'actions étrangères au porteur ING (BDR) inscrite à l'Euronext de €23,30, €32,60 et de €31,65 respectivement. La valeur des actions attribuées à M. Provost en vertu du « ING Equity Compensation Plan » de 2004 a été convertie du dollar américain au dollar canadien selon le taux de change en vigueur le 1^{er} janvier 2007, soit 1,1649 \$CA et le cours du BDR ING de 44,3350 \$US.
- (g) Les membres visés de la haute direction ont reçu des attributions en vertu du régime incitatif à long terme global de ING Groep intitulé LEO (programme de propriété d'actions à long terme). En vertu de ce régime, les participants ont reçu de façon conditionnelle des actions dont la valeur théorique est égale à une (1) action de certificats américains d'actions étrangères au porteur ING (BDR) inscrite à l'Euronext. Le nombre actuel d'actions attribuées repose sur les gains totaux réalisés par les actionnaires d'ING Groep par rapport à un groupe de sociétés internationales de services financiers semblables. L'éventuel octroi en vertu du régime peut varier de 0 % à 200 % de la cible. La performance pour le cycle 2004-2006 a résulté en un paiement de 200 % de la cible. Le nombre d'unités indiquées représente 200 % de l'attribution cible de chaque personne.
- (h) La valeur des actions au rendement a été convertie de l'euro au dollar canadien selon le taux de change en vigueur le 15 mars 2007, soit de 1,562 \$ CA et le cours de l'action des certificats américains d'actions étrangères au porteur ING (BDR) inscrite à l'Euronext de €30,48. Pour M. Brindamour, 928 des 1 828 actions au rendement attribuées ont été octroyées, sans gain ni perte, et ont été converties de l'euro au dollar canadien selon le taux de change en vigueur le 9 août 2007, soit de 1,445 \$CA et le cours de l'action des certificats américains d'actions étrangères au porteur ING (BDR) inscrite au Euronext de €31,47.
- (i) M. Tullis est un expatrié américain. Il s'est joint à ING Canada le 1^{er} janvier 2006. Son salaire annuel est un montant fixe en dollars canadiens, versé par ING North America Insurance Corporation et facturé par la suite à ING Canada. M. Tullis participe au régime 401K d'ING North America Insurance Corporation. Sa rémunération totale est alignée sur le marché canadien comparatif pertinent.

Attributions au titre du RILT d'ING Canada pendant le dernier exercice

En 2005, ING Canada a établi un régime d'intéressement à long terme appelé Régime d'intéressement en actions 2005 d'ING Canada (le « Régime »). Aux termes du Régime, les participants reçoivent des unités liées au rendement. Les unités liées au rendement sont des attributions conditionnelles d'actions d'ING Canada qui sont acquises à la fin de périodes de rendement de trois (3) ans. Le paiement final repose sur le RCP moyen annuel d'ING Canada sur trois (3) ans par rapport à la moyenne sur trois (3) ans du RCP de l'industrie de l'assurance IARD. Les paiements peuvent varier de 0 % à 200 % de la cible, selon la performance relative du RCP d'ING Canada sur une période de rendement de trois (3) ans. Des limites quant à la vente d'actions d'ING Canada attribuées aux termes du Régime interdisent leur vente ou leur transfert pendant une période de deux (2) ans suivant l'attribution.

Le tableau suivant présente les renseignements sur les unités liées au rendement octroyées aux membres visés de la haute direction pour l'année de performance 2007 en vertu du Régime :

Membre visé de la haute direction	Nombre de titres, unités ou autres droits ²⁾	Période de rendement ou autre délai à courir jusqu'à l'échéance ou paiement	Paiements estimatifs à venir au titre de régimes non fondés sur le cours de titres		
			Seuil (N ^{bre})	Cible (N ^{bre})	Plafond (N ^{bre})
Claude Dussault	21 346	31 décembre 2009	0	21 346	42 692
Mark Tullis ¹⁾	7 103	1 janvier 2010	0	7 103	14 206
Marc Provost	3 524	31 décembre 2009	0	3 524	7 048
Charles Brindamour	10 588	31 décembre 2009	0	10 588	21 176
Derek Iles	7 906	31 décembre 2009	0	7 906	15 812

1) M. Tullis est assujéti à la section 409(a) du US Internal Revenue Code; sa date d'acquisition est le 1^{er} janvier de l'année qui suit la fin de la période de rendement.

2) Ces attributions ont été octroyées le 31 mai 2007, au cours de clôture de l'action d'ING Canada de 55,34 \$, actualisé de 20 %, ce qui correspond à une juste valeur marchande réduite de 44,27 \$.

**Total des options d'ING Groep exercées pendant le dernier exercice et
valeur des options à la fin de l'exercice**

Le tableau suivant présente l'information sur chaque option exercée au cours de l'exercice financier terminée le 31 décembre 2007 :

<u>Membre visé de la haute direction</u>	<u>Nombre de titres acquis lors de l'exercice</u>	<u>Valeur globale réalisée (\$CA)</u>	<u>Nombre d'options non exercées à la fin de l'exercice pouvant être exercées/ne pouvant pas être exercées¹⁾</u>	<u>Valeur des options non exercées à la fin de l'exercice (\$CA)²⁾ pouvant être exercées/ne pouvant pas être exercées</u>
Claude Dussault	27 260	1 297 842	143 440 / 0	1 118 070 / 0
Mark Tullis	33 148	1 578 168	191 670 / 66 275	2 855 687 / 331 807
Marc Provost	3 738	143 414	0 / 0	0 / 0
Charles Brindamour	7 070	105 422	7 090 / 0	110 139 / 0
Derek Iles	22 868	713 472	31 550 / 0	5 519 / 0

- 1) Comprend des options qui auraient pu être en dessous du prix d'exercice au 31 décembre 2007.
- 2) Le cours de clôture de l'action d'ING Groep au 31 décembre 2007 : €26,75. La valeur des options non exercées a été convertie de l'euro au dollar canadien selon le taux de change en vigueur à la fin de l'exercice 2007, soit 1,4428 \$CA = €1,00.

Régime de retraite

**Droits relatifs au régime de retraite établis d'après le nombre d'années de service
(en \$ par année)**

<u>Salaire moyen de fin de carrière \$¹⁾</u>	<u>Années de service²⁾</u>					
	<u>15</u>	<u>20</u>	<u>25</u>	<u>30</u>	<u>35</u>	<u>40</u>
125 000	37 500 \$	50 000 \$	62 500 \$	75 000 \$	87 500 \$	100 000 \$
150 000	45 000	60 000	75 000	90 000	105 000	120 000
175 000	52 500	70 000	87 500	105 000	122 500	140 000
200 000	60 000	80 000	100 000	120 000	140 000	160 000
300 000	90 000	120 000	150 000	180 000	210 000	240 000
400 000	120 000	160 000	200 000	240 000	280 000	320 000
500 000	150 000	200 000	250 000	300 000	350 000	400 000
600 000	180 000	240 000	300 000	360 000	420 000	480 000
700 000	210 000	280 000	350 000	420 000	490 000	560 000
800 000	240 000	320 000	400 000	480 000	560 000	640 000
900 000	270 000	360 000	450 000	540 000	630 000	720 000
1 000 000	300 000	400 000	500 000	600 000	700 000	800 000

- 1) Les gains pensionables sont calculés en additionnant le salaire de base et 50 % du PRCT cible des membres visés de la haute direction, sauf M. Tullis. Les salaires moyens de fin de carrière sont calculés selon les cinq (5) meilleures années consécutives des dix dernières années.
- 2) Avant le 1^{er} janvier 2000, les gains pensionables étaient légèrement inférieurs à ceux indiqués dans le tableau, puisqu'ils étaient fondés sur 1,3 % par année de service, jusqu'à concurrence du maximum annuel autorisé par l'ARC, et 2 % par année de service pour les gains pensionables supérieurs à ce maximum. Les gains pensionables ci-haut sont basés sur 2 % du salaire moyen de fin de carrière par année de service et ne sont pas assujettis aux montants compensés par le Régime de pension du Canada ou le Régime des rentes du Québec.

Le tableau qui suit présente les années de service créditées de nos membres visés de la haute direction, à l'exception de M. Tullis, qui cotisaient aux régimes de retraite d'ING Americas, au 31 décembre 2007 :

	Années de service créditées au 31 décembre 2007	Droit de prestations de retraite annuelles au 31 décembre 2007 ²⁾	Prestations de retraite estimées à 65 ans ³⁾
Claude Dussault	22	286 870 \$	480 476 \$
Marc Provost	9 ¹⁾	33 214 \$	163 302 \$
Charles Brindamour	13	73 147 \$	369 947 \$
Derek Iles	14	113 369 \$	204 147 \$

1) M. Provost a neuf (9) années de service créditées en ce qui concerne le régime de base et quatre (4) années de service créditées en ce qui concerne le RCRD. Lors de sa réembauche auprès de la compagnie, il a été convenu que M. Provost rachèterait des années de service créditées pour ses années de services antérieures auprès d'ING Canada, en ce qui a trait au régime de base seulement.

2) Comprend le régime de retraite et le RCRD.

Ententes de changement de contrôle

La compagnie n'a pas de contrats d'emploi individuels avec ses dirigeants qui garantissent un emploi continue ou qui prévoient des paiements dans l'éventualité d'une cessation d'emploi. Toutefois, le régime incitatif à long terme de la compagnie contient une clause portant sur les conséquences d'un changement de contrôle de la compagnie, tel que décrit ci-après :

« **Règle générale concernant un changement de contrôle.** Sauf tel qu'il est autrement prévu dans une convention d'attribution, si un changement de contrôle survient, et si les ententes effectuant le changement de contrôle ne prévoient pas la prise en charge ou la substitution de tous les incitatifs en actions accordés aux termes du présent régime, relativement à tout incitatif en actions accordé aux termes du présent régime qui n'est pas ainsi pris en charge ou substitué (un « incitatif en actions non pris en charge »), le comité peut, à son gré, quant à une partie ou à la totalité de ces incitatifs en actions non pris en charge, prendre l'une ou l'autre ou l'ensemble des mesures ci-après qui prendront effet à la date du changement de contrôle (ou à toute autre date fixée par le comité tombant dans les trente (30) jours précédant immédiatement la date du changement de contrôle, mais uniquement si cette mesure demeure conditionnelle à la réalisation de l'opération donnant lieu au changement de contrôle) (date mentionnée comme la « date d'effet de la mesure ») :

- a) accélérer la ou les dates d'acquisition et(ou) la ou les dates de libération applicables à un tel incitatif en actions non pris en charge; et/ou
- b) annuler unilatéralement cet incitatif en actions non pris en charge en échange de ce qui suit :
 - i) des actions entières et(ou) des fractions d'actions (ou pour des actions entières et un montant en espèces au lieu des fractions d'actions) ou des actions entières et(ou) des fractions d'actions d'un successeur (ou des actions entières d'un successeur et un montant en espèces au lieu des fractions d'actions) qui, globalement, équivalent en valeur à la valeur des actions sous-jacentes à l'incitatif en actions (déterminé par le comité à son gré), déterminé à la date d'effet de la mesure; ou
 - ii) un montant en espèces ou un autre bien équivalent en valeur à la valeur des actions sous-jacentes à cet incitatif en actions (déterminé par le comité à son gré), établi à la date d'effet de la mesure. »

Contrats d'emploi

La compagnie n'a pas de contrat d'emploi avec les membres visés de la haute direction, car ils occupent des postes permanents à temps plein. Les documents d'embauche contiennent la rémunération totale, ainsi qu'une exigence qui stipule que chaque membre de la haute direction doit signer le Code de conduite général d'ING Canada et l'Entente de confidentialité et de non sollicitation.

M. Tullis, qui a une entente d'expatrié pour une durée allant jusqu'à cinq (5) ans à partir de janvier 2006, est la seule exception en matière de durée d'emploi. En vertu de cette entente, son salaire et ses avantages incitatifs à court terme canadiens sont convertis en dollars américains et lui sont payés par l'entremise de la liste de paie

du US Executive. En cas de cessation d'emploi, la compagnie est tenue de fournir un « avis raisonnable ». La durée de l'avis raisonnable varie selon les faits et les circonstances de la situation de chaque individu.

Enfin, la compagnie respecte les exigences légales en matière d'emploi imposées par la *common law* ou le Code civil du Québec, et offre généralement des conditions plus avantageuses à ses dirigeants. Généralement, l'indemnité de départ des dirigeants augmente en fonction des facteurs suivants : l'âge, les années de service, le salaire de base et les avantages sociaux, le niveau de responsabilité et le niveau de difficulté à se trouver un autre emploi.

Rémunération des administrateurs

Voir « Rémunération des administrateurs » à la page 11 de cette circulaire.

6 : ENDETTEMENT DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET ASSURANCE-RESPONSABILITÉ CIVILE

À la connaissance de la compagnie, aucun administrateur, membre de la haute direction ou employé actuel ou ancien, n'est endetté vis-à-vis la compagnie ou ses filiales, sauf en vertu d'un programme de prêt pour l'acquisition d'équipement informatique et de logiciels disponible à tous les employés de la compagnie. Les avances à une personne en vertu de ce programme sont minimales (en moyenne de 3 500 \$). En outre, un certain nombre de membres de la haute direction ont bénéficié, par l'entremise d'un programme d'avantages indirects, de taux d'intérêt réduits pour un prêt hypothécaire sur leur résidence personnelle, offert par une société sœur, la Banque ING du Canada; en vertu de ce programme, une subvention de la compagnie allant jusqu'à 30 % du taux affiché par la Banque, majoré de 1 %, est accordée pour la durée offerte.

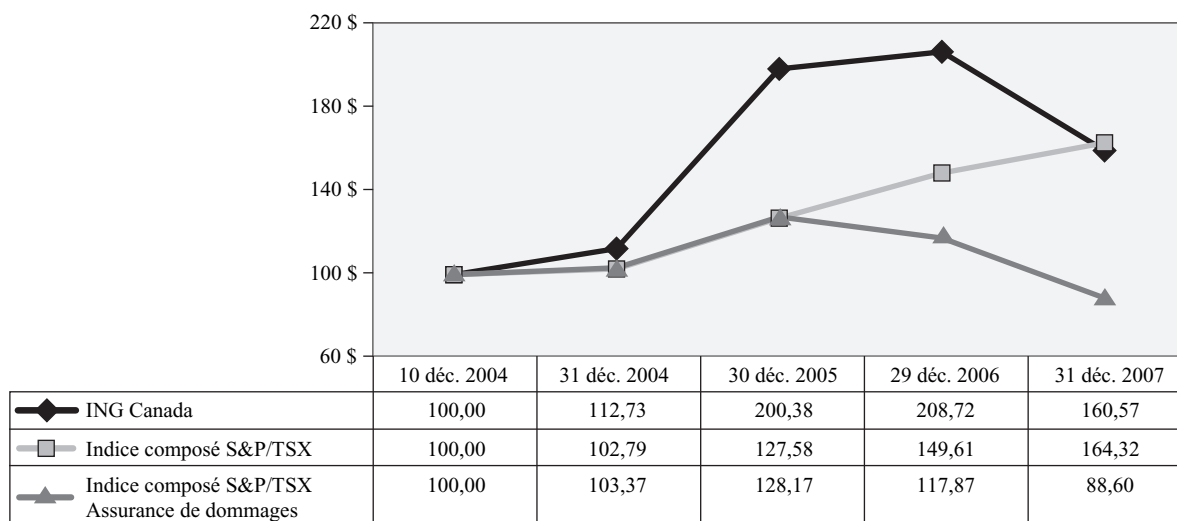
La compagnie et ses filiales bénéficient d'une assurance-responsabilité civile pour ses administrateurs et dirigeants. Cette police, souscrite par ING Groep pour le compte de ses filiales et sociétés affiliées (telles que définies dans la police), protège les administrateurs, les dirigeants et les employés de la compagnie relativement aux actes commis dans l'exercice de leurs fonctions en cette qualité. Les actes illégaux et les actes qui entraînent un profit personnel sont exclus de la protection en vertu de la police d'assurance. La police prévoit une protection de plus de €125 000 000 (environ 198 387 500 \$CA au 25 mars 2008) et une franchise de €100 000 (environ 158 710 \$CA au 25 mars 2008) pour la compagnie. La prime payée par la compagnie, qui est d'environ €77 000 (environ 122 206,70 \$CA au 25 mars 2008) est intégrée aux coûts, frais et dépenses d'ING Groep imputés à ses filiales pour services rendus; ces attributions sont généralement fondées sur les coûts, frais et dépenses, lesquels se rapprochent de la juste valeur.

Prière de noter qu'aucune franchise n'est imputée aux administrateurs, dirigeants et employés en vertu de cette police.

7 : GRAPHIQUE SUR LE RENDEMENT DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA COMPAGNIE

Le graphique qui suit compare le rendement cumulé total d'un placement de 100 \$ en actions ordinaires de la compagnie le 10 décembre 2004 avec le rendement cumulé total de l'indice composé S&P/TSX et l'indice composé S&P/TSX-Assurance de dommages pour la période du 10 décembre 2004, date à laquelle les actions ordinaires ont commencé à être transigées à la Bourse de Toronto (TSX), jusqu'au 31 décembre 2007.

Valeur cumulative d'un placement de 100 \$ en supposant le réinvestissement de dividendes



8 : PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Même si ING Canada était une compagnie privée jusqu'au 10 décembre 2004, elle a depuis longtemps suivi des règles strictes en matière de gouvernance et a progressivement mis en place des pratiques en matière de gouvernance, étant une filiale en propriété exclusive d'une grande société de portefeuille financière inscrite à la bourse, et étant elle-même une société de portefeuille d'un certain nombre d'institutions financières hautement réglementées au Canada.

ING Canada, suivant l'exemple de sa compagnie mère, ING Groep, est d'avis que la gouvernance et les saines pratiques de gestion sont des composantes essentielles de ses opérations. En tant qu'émetteur assujéti canadien, avec des titres cotés à la Bourse de Toronto (« TSX »), ING Canada a des pratiques de gouvernance qui sont alignées et qui rencontrent bien les exigences de la TSX et les règlements applicables des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

ING Canada a signé une entente de collaboration avec ING Groep ainsi que d'autres ententes afférentes en vertu desquelles ING Groep a des droits d'approbation spéciaux dans certains cas. Ces droits incluent le droit de nommer et d'élire un certain nombre d'administrateurs au conseil d'administration d'ING Canada, déterminé par le pourcentage d'actions ordinaires de la compagnie détenues par ING Groep de temps à autre. Présentement, ING Groep a le droit de nommer et d'élire cinq (5) des douze administrateurs. Voir le Prospectus avec supplément RFVP d'ING Canada inc. en date du 9 décembre 2004, pages 42 à 48, « Relation avec ING Groep », pour de plus amples renseignements. Outre l'entente de collaboration, ING Canada a mis en place plusieurs politiques relativement à la confidentialité de ses renseignements, y compris une politique sur la divulgation de renseignements à ING Groep, qui crée des « murailles de Chine » pour limiter la circulation de renseignements sur des faits et changements importants.

Un exposé des pratiques en matière de gouvernance d'ING Canada est joint à cette circulaire en **Annexe A**.

9 : PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES

La Loi canadienne sur les sociétés par actions permet à certains actionnaires admissibles de soumettre des propositions d'actionnaires à la compagnie pour inclusion dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour l'assemblée annuelle des actionnaires. Aucune proposition d'actionnaires n'a été soumise pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2008. La date finale à laquelle la compagnie doit recevoir les propositions d'actionnaires pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009 est le 29 décembre 2008.

10 : OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT D' ACTIONS DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 20 février 2008, la compagnie a annoncé son intention de procéder à une offre publique d'achat d'actions dans le cours normal de ses activités, visant l'achat au cours des douze prochains mois, aux fins d'annulation, de jusqu'à 6 223 638 actions ordinaires, ce qui représente cinq pour cent (5 %) des actions ordinaires de la compagnie qui étaient en circulation le 20 février 2008. Le nombre actuel d'actions qui pourraient être achetées et le calendrier seront déterminés par ING Canada. ING Groep a été autorisé à participer afin de conserver son actionnariat proportionnel à 70 %. La compagnie a été informée qu'ING Groep a l'intention de participer au programme sur une base proportionnelle. Un communiqué de presse contenant tous les détails de l'offre publique d'achat d'actions dans le cours normal des activités a été déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières compétentes le 20 février 2008 et est disponible dans la section « Relations avec les investisseurs » du site Internet de la compagnie à l'adresse www.ingcanada.com de même que sur le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

11 : RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ET COMMUNICATION AVEC ING CANADA

D'autres renseignements au sujet d'ING Canada se retrouvent sur le site Internet de la compagnie au www.ingcanada.com de même que sur le site Internet de SEDAR au www.sedar.com. Des renseignements financiers sont contenus dans les états financiers comparatifs de même que dans le rapport de gestion afférent pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 et ces documents sont disponibles sur SEDAR.

Pour obtenir une copie de ces documents ou une copie de la notice annuelle de la compagnie, sans frais, lorsque disponibles, veuillez communiquer avec le Service des relations avec les investisseurs au 700, avenue University, bureau 1500, Toronto, Ontario, M5G 0A1, ou par téléphone sans frais en Amérique du Nord au 1 866 778 0774 (416 941 5336 à l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par télécopieur au 416 941 0006.

12 : APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la compagnie a approuvé le contenu et l'envoi aux actionnaires de cette circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

La première vice-présidente, services corporatifs et juridiques, et secrétaire,



Françoise Guénette

Le 28 mars 2008

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Dans l'établissement de ses pratiques en matière de gouvernance, le conseil d'administration d'ING Canada a adopté des principes, des structures et des procédures qui permettent au conseil de s'acquitter de ses responsabilités avec une plus grande efficacité et qui veillent à mettre en place, à élaborer et à préserver un esprit de conformité et de gouvernance dans toute la compagnie.

Ces principes, structures et procédures incluent : l'adoption d'un Code de conduite qui fixe des normes élevées en matière d'éthique; une équipe de conformité dédiée qui respecte les meilleures pratiques et les tendances législatives et réglementaires, en matière de conformité et de gouvernance; les diverses politiques et divers mécanismes de divulgation, y compris des procédures de dénonciation d'incidents. La compagnie a également mis en place des politiques rigoureuses visant à prévenir les conflits d'intérêts, la divulgation de renseignements confidentiels et les transactions d'initiés.

En adoptant le Code de conduite, la compagnie a souscrit à des principes rigoureux en matière d'éthique et de conformité dans le but de promouvoir l'intégrité. Ces principes déterminent l'ensemble des activités de la compagnie et s'appliquent à tous nos employés, y compris les dirigeants et les administrateurs. Ils portent sur le respect de la loi, de la confidentialité, sur l'établissement de mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, sur le respect en milieu de travail, sur l'usage approprié des ressources et des opportunités de la compagnie, et sur les pratiques commerciales saines, le tout étant fondé sur la responsabilité personnelle de chacun.

Les programmes et systèmes de conformité, y compris le Code de conduite et les politiques et procédures connexes, sont régis par une équipe de conformité de la compagnie, qui y consacre la totalité de son temps et qui relève de la première vice-présidente, services corporatifs et affaires juridiques, et secrétaire, en plus de 27 représentants des services de l'exploitation et des ressources humaines à travers le Canada. Cet énoncé des pratiques en matière de gouvernance répond aux règlements et aux lignes directrices adoptées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, tels que présentés dans le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* et le *Règlement 52-110 sur le comité de vérification* (les « règles de divulgation »). Le conseil d'administration a approuvé cette divulgation sur la recommandation du comité de révision et de gouvernance d'entreprise.

De plus amples renseignements sur nos programmes de gouvernance se trouvent dans notre Rapport annuel 2007, sur SEDAR où notre Code de conduite est déposé et dans le présent Énoncé des pratiques en matière de gouvernance.

Nous continuerons de surveiller les changements et de modifier nos pratiques en matière de gouvernance, au besoin, et dans le cadre de notre relation avec notre actionnaire majoritaire. Voir le Prospectus avec supplément RFVP d'ING Canada inc. en date du 9 décembre 2004, pages 42 à 48, « Relation avec ING Groep », pour de plus amples renseignements.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Indépendance des administrateurs

La compagnie est assujettie aux divers règlements, lignes directrices et exigences en matière de divulgation qui régissent l'indépendance du conseil d'administration et de ses comités.

L'indépendance d'un administrateur est définie comme une personne n'ayant pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la compagnie, sa société mère, ses filiales ou son vérificateur, ou qui n'est pas associé, dirigeant ou actionnaire important d'une entité qui a une relation importante avec la compagnie.

Au moins annuellement, le comité de révision et de gouvernance d'entreprise détermine si un administrateur est indépendant, selon les renseignements fournis par chacun des administrateurs dans un questionnaire sur les conflits d'intérêts qui dresse une liste de ses affaires personnelles et autres relations ou activités avec la compagnie ou ses affiliées et notre vérificateur. Le questionnaire sur les conflits d'intérêts exige également la divulgation de toutes les entités avec lesquelles un administrateur ou un dirigeant est impliqué.

Des renseignements additionnels sur chaque administrateur devant être élu, dont le nom de tout autre émetteur assujéti pour lequel l'administrateur siège au conseil d'administration et la participation de chaque administrateur, se trouvent aux pages 4 à 10 de cette circulaire.

Tel que susmentionné, la compagnie a signé une entente de collaboration avec son actionnaire majoritaire, selon laquelle ING Groep a droit de nommer et d'élire des membres du conseil d'administration d'ING Canada selon le pourcentage d'actions de la compagnie qu'elle détient : présentement, ING Groep a droit de nommer et d'élire cinq (5) des 12 candidats proposés aux postes d'administrateurs.

Sept (7) des 12 candidats proposés aux postes d'administrateurs sont considérés non liés et indépendants de la direction et de l'actionnaire majoritaire, et libres de tout intérêt, fonction, affaire ou autre relation qui pourrait, ou pourrait raisonnablement être perçue, comme pouvant interférer de façon importante avec la capacité de l'administrateur de servir les meilleurs intérêts de la compagnie. Parmi ces sept (7) candidats, comptent madame Eileen Mercier de même que monsieur Paul Cantor, qui, avec Claude Dussault, administrateur désigné d'ING Groep, sont présentement administrateurs de la Banque ING du Canada, qui relève de la division bancaire d'ING Groep; cette division est séparée de la division d'assurance d'ING Groep, et par conséquent, ne devrait pas raisonnablement interférer avec l'exercice du jugement indépendant des trois (3) administrateurs.

L'administrateur principal

Les rôles de président du conseil d'administration et de chef de la direction sont séparés. En 2007, Yves Brouillette, un administrateur lié nommé et élu par ING Groep, a agi en tant que président du conseil et en qualité « d'administrateur principal » en vue de gérer le processus d'indépendance et d'assurer que le conseil et ses comités s'acquittent de leurs obligations et de leurs responsabilités envers tous les actionnaires. En cette qualité, monsieur Brouillette a présidé des séances privées d'administrateurs indépendants (et à l'occasion des séances privées de tous les administrateurs) sans la présence de la direction. En 2007, quatre (4) réunions de ce genre ont été tenues entre les membres indépendants du conseil.

De plus, chaque comité du conseil a adopté comme pratique de tenir des réunions sans la présence de la direction immédiatement après chacune de ses réunions. Les sujets de discussion lors de ces réunions comprennent, sans s'y limiter, les processus et contextes relatifs au conseil, la planification de la relève, l'évaluation des membres de la haute direction, les changements de la structure organisationnelle de la compagnie et la stratégie. Chacun des comités (comité de révision et de gouvernance d'entreprise, comité de vérification et d'examen des risques et comité des ressources humaines) a tenu quatre (4) réunions privées en 2007.

Veillez noter que monsieur Yves Brouillette s'est retiré de ses fonctions auprès d'ING Groep en 2005, incluant sa fonction de chef de la direction d'ING Latin America. Il est maintenant un administrateur de la compagnie et continuera d'être nommé et élu par ING Groep jusqu'à nouvel ordre.

Monsieur Claude Dussault, anciennement le président et chef de la direction de la compagnie et présentement un administrateur nommé et élu par ING Groep, a été élu président du conseil d'administration de la compagnie, succédant ainsi à monsieur Brouillette depuis le 1^{er} janvier 2008. En cette capacité, monsieur Dussault agira en tant qu'administrateur principal et assurera le lien entre le conseil et ses comités, entre le conseil et la direction et entre le conseil et l'actionnaire majoritaire. À cet égard, le président du conseil travaillera en étroite collaboration avec le président du comité de révision et de gouvernance d'entreprise de même qu'avec les présidents de tous les autres comités.

Le président du comité de révision et de gouvernance d'entreprise agira en tant qu'administrateur principal dans l'éventualité où la compagnie ou le président du conseil se trouverait en situation de conflits d'intérêts.

Mandat du conseil

Le conseil d'administration, directement ou par l'entremise de ses comités, assume explicitement la responsabilité de gérance de la compagnie; il est responsable de superviser la direction, les activités et les affaires de la compagnie, dans le but de rehausser la valeur de la compagnie pour ses actionnaires et d'assurer la viabilité de la compagnie à long terme.

Le mandat du conseil (présenté à la page 42 de cette circulaire) fixe les responsabilités du conseil, lesquelles se résument comme suit : revoir et approuver le plan stratégique et, à cet égard, approuver les transactions importantes; superviser la haute direction et la planification de la relève, y compris la nomination du président et chef de la direction, et s'assurer que les autres membres de la haute direction sont nommés afin de veiller à la bonne gestion de la compagnie; superviser la divulgation de l'information financière, y compris l'exactitude des états financiers et des résultats ainsi que d'assurer leur divulgation en temps opportun; évaluer sa propre efficacité ainsi que celle de ses comités et de ses membres; veiller à ce que la compagnie dispose de programmes efficaces pour la gestion de risques et à ce que des mesures de contrôles internes appropriées soient en place; et assurer la présence d'un esprit d'éthique d'affaires, de conformité et de gouvernance d'entreprise et créer une culture d'intégrité dans toute l'organisation. Enfin, le mandat du conseil confirme que le conseil et ses comités peuvent faire appel à des consultants et à des experts externes.

Description de postes

Le mandat du conseil et les descriptions des postes du président du conseil et des présidents des comités définissent les rôles et les responsabilités du conseil, de ses comités et de leurs présidents. La description des fonctions du président et chef de la direction délimite les responsabilités de la direction. Ces mandats, les statuts de la compagnie et les résolutions du conseil adoptées de temps à autre, y compris les limites de l'autorité des signataires, définissent clairement les limites de l'autorité de la direction.

La description des fonctions du président du conseil tient compte de la relation spéciale qui existe entre la compagnie et son actionnaire majoritaire, ING Groep, établie par l'entremise de l'entente de collaboration.

La description des fonctions du président et chef de la direction a été élaborée avec l'apport de ce dernier et a été approuvée par le conseil d'administration. Cette description de fonctions comprend le rôle de leadership; la planification stratégique; les résultats financiers; la planification de la relève; la gestion des ressources humaines; les relations avec le conseil et la performance globale. Le président et chef de la direction est chargé de définir, de communiquer et de mettre au point l'orientation stratégique, les objectifs et les valeurs de base de la compagnie dans le but de maximiser la valeur offerte aux actionnaires et d'assurer la viabilité à long terme de la compagnie.

Orientation et formation continue

Chaque administrateur reçoit un Manuel des administrateurs ou une mise à jour périodique de ce manuel. Les nouveaux administrateurs reçoivent également un exemplaire de ce manuel. Ce manuel contient des renseignements sur les structures organisationnelles de la compagnie et de ses filiales, une description de son conseil et des comités, leurs mandats et leur composition, les programmes de conformité et de gouvernance de la compagnie et une liste des sujets présentés au conseil et à ses comités à chacune des réunions régulières.

La compagnie s'attend à ce que les administrateurs participent en personne à toutes les réunions du conseil et des comités, bien qu'une participation par vidéoconférence ou par téléphone soit acceptée dans certaines circonstances. On s'attend également à ce que les administrateurs se préparent préalablement à chaque réunion afin de contribuer de façon positive aux discussions et aux décisions.

À chaque réunion du conseil, un bilan stratégique est présenté au conseil qui repositionne la compagnie dans ses divers marchés et réitère les principaux développements et défis; à chaque réunion, des sujets spéciaux sont également présentés dans le but de tenir les administrateurs informés des développements dans l'industrie, des nouveaux développements législatifs qui influent sur les opérations et sur la distribution, des dossiers et projets spéciaux, de même que des tendances politiques et sociales. Chaque année, lors de la réunion de planification stratégique, un survol de l'industrie est fourni aux administrateurs, ainsi qu'une évaluation des risques, des opportunités et des tendances du marché; les menaces et les occasions de même que les forces et les faiblesses sont aussi présentées et discutées au conseil d'administration et les membres du conseil seront appelés à donner leur opinion et à commenter l'évaluation de ces risques. La haute direction est également invitée à présenter sa vision des principaux enjeux qui touchent les secteurs d'activité de la compagnie. En outre, une publication du Bureau d'assurance du Canada qui fait le point sur les résultats de l'industrie et sur ses principaux enjeux est envoyée aux administrateurs sur une base trimestrielle.

Enfin, une séance de formation est prévue à l'occasion en vue de couvrir différents aspects liés à la compagnie et à ses filiales, y compris des renseignements sur l'industrie, l'interprétation financière des résultats, les programmes de marketing, les programmes de distribution, la gouvernance, la gestion des risques et autres sujets pertinents.

Les programmes à l'intention des nouveaux administrateurs comprennent également des réunions personnelles avec les membres de la haute direction qui détiennent des rôles clés au sein de la compagnie.

Code de conduite et d'éthique

Le conseil a adopté un Code de conduite, lequel a été déposé sur SEDAR. Ce Code de conduite s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs de la compagnie. Il établit un cadre visant à promouvoir l'intégrité et, avec les programmes de conformité s'y rapportant, il fournit des mécanismes pour déceler et prévenir les fautes.

Le Code de conduite établit les plus hauts niveaux de comportement personnel et les normes les plus élevées en matière d'éthique, conformément à la loi, tout en mettant en valeur l'esprit d'équité et d'honnêteté qui sous-tend la loi; il encourage le respect de la vie privée et de la confidentialité de l'information et favorise la communication ouverte et honnête ainsi que la divulgation.

Des politiques ont été adoptées au fil des ans et sont modifiées à l'occasion à la lumière des nouvelles tendances à l'égard des meilleures pratiques et des exigences juridiques; ces politiques visent les conflits d'intérêts, la protection et la bonne utilisation de l'actif et des opportunités de la compagnie, et la procédure de dénonciation d'incidents. À cet égard, la procédure permet aux personnes de rapporter un manquement à ces principes et politiques de façon anonyme et en toute confidentialité : les plaintes peuvent être soumises par téléphone ou par courriel ou par voie de communication directe par l'entremise du service de vérification interne, du service des affaires juridiques et de la conformité ou du service des ressources humaines; les plaintes peuvent également être portées à l'attention du comité de révision et de gouvernance d'entreprise ou du conseil. Toutes les plaintes et questions de conformité sont acheminées au service des affaires juridiques et de la conformité qui détermine les mesures les plus appropriées pour en disposer. La première vice-présidente, services corporatifs et affaires juridiques, et secrétaire, qui est ultimement responsable de la conformité au Canada, dépose un rapport trimestriel au comité de révision et de gouvernance d'entreprise et un rapport annuel au conseil. Ces rapports font état des programmes de conformité, des questions de conformité, du processus de traitement des plaintes des clients et des données statistiques, de la performance au cours de la dernière année et d'un plan d'action pour les douze à quinze prochains mois. Le premier vice-président, service de vérification interne, doit également aviser le comité de vérification et d'examen des risques si une plainte porte sur la comptabilité, les contrôles internes ou les questions de vérification ou s'il s'agit d'un comportement frauduleux. Dans ces éventualités, le comité de vérification et d'examen des risques détermine la façon de traiter la plainte.

Nomination des administrateurs

Le comité de révision et de gouvernance d'entreprise agit comme comité de nomination du conseil d'administration. À cette fin, ce comité doit revoir la politique sur la nomination des membres du conseil et des comités (la « politique de nomination ») et est responsable de sa mise en place lorsqu'elle est approuvée par le conseil. Le comité revisite également le processus de nomination ainsi que les programmes d'orientation des nouveaux membres et des membres actuels.

La compagnie a adopté une politique sur la retraite des administrateurs fixant l'âge normal de la retraite à 70 ans. La ré-élection d'un administrateur ayant atteint cet âge pourrait être recommandée s'il est considéré que cela sert les meilleurs intérêts de la compagnie et que cette ré-élection est recommandée par le comité de révision et de gouvernance d'entreprise.

Le comité de révision et de gouvernance d'entreprise est également responsable, sur une base continue, de l'évaluation du conseil d'administration et des membres du conseil ainsi que de ses comités. Dans le cadre de ce processus, le comité prend en compte les compétences et les aptitudes que le conseil, dans son ensemble, doit posséder, et les compétences et aptitudes des nouveaux membres. Les candidats sont ensuite évalués pour

s'assurer qu'ils possèdent les attributs suivants : intégrité, jugement, compétences financières, excellentes aptitudes en communication, capacité de travailler en équipe, en plus d'adhérer aux valeurs de la compagnie énoncées dans le Code de conduite et les politiques connexes susmentionnées. Pour aider le comité à identifier les bons candidats, une matrice de compétences a été développée pour le comité, afin de déterminer les exigences et le talent requis des administrateurs actuels et potentiels du conseil.

Le comité de révision et de gouvernance d'entreprise a décidé de maintenir une liste permanente de candidats possibles pour son propre usage dans l'éventualité de postes vacants au sein du conseil d'administration.

La politique de nomination prévoit aussi la vérification et la supervision des conflits d'intérêts et des relations avec la compagnie et ses affiliées et assure l'indépendance des administrateurs.

En 2007, le comité était composé de quatre (4) membres, dont le président du conseil à ce moment, qui avait été nommé par ING Groep.

Taille du conseil et élection des administrateurs

La taille du conseil et la procédure en matière d'élection, y compris la politique sur le vote majoritaire des administrateurs, sont décrites à la page 4 de cette circulaire. Nous jugeons que la taille de conseil et de ses comités est appropriée. Quant à la procédure en matière d'élection, elle est assujettie à l'entente de collaboration conclue entre la compagnie et ING Groep, tel que susmentionné.

Rémunération

Voir les pages 11, et 20 à 31 de cette circulaire pour plus de renseignements sur la rémunération des membres du conseil d'administration, l'évaluation du président et chef de la direction et l'établissement de la rémunération.

Voir les pages 17 à 19 de cette circulaire pour plus de renseignements sur les membres du comité des ressources humaines, leurs responsabilités et leurs activités.

La compagnie a retenu les services de Towers Perrin, un consultant indépendant en matière de rémunération. Voir la page 20 de cette circulaire pour de plus amples renseignements.

Conformément aux exigences de la compagnie en matière d'actionnariat adoptées en 2007, les administrateurs indépendants sont tenus de détenir des actions ordinaires ou des UAD de la compagnie dont la valeur correspond à trois (3) fois leur rémunération annuelle, et ce, dans les trois (3) ans qui suivent leur élection au conseil.

Évaluation du conseil

Depuis plusieurs années, le conseil procède à son auto-évaluation. Avant 2005, l'auto-évaluation était effectuée par les membres indépendants du conseil seulement. Depuis 2005, le questionnaire d'auto-évaluation est également rempli par les administrateurs liés qui représentent ING Groep; nous avons jugé que la compagnie bénéficierait de la vaste expérience des administrateurs liés à l'égard des questions portant sur le conseil ainsi que sur son fonctionnement. Les résultats des deux (2) groupes sont analysés séparément et conjointement par le comité de révision et de gouvernance d'entreprise et par le conseil.

Le comité de révision et de gouvernance d'entreprise surveille le processus d'auto-évaluation du conseil et en fait rapport au conseil. Le conseil reçoit également un sommaire et une analyse de tous les commentaires reçus des administrateurs. Le comité de révision et de gouvernance d'entreprise revoit et approuve le plan d'action proposé pour répondre aux commentaires des administrateurs en vue d'améliorer les procédures, la documentation et la performance du conseil.

Un processus a été mis en place pour l'auto-évaluation de chacun des administrateurs avec l'aide d'un consultant externe qui a élaboré des questionnaires et des processus en fonction du contexte particulier de la compagnie. Le processus et les questionnaires sont évalués annuellement afin de s'assurer qu'ils sont toujours adaptés à notre contexte particulier et qu'ils tiennent compte des nouvelles tendances et des meilleures

pratiques. Le processus d'auto-évaluation exige que tous les administrateurs remplissent un questionnaire d'auto-évaluation, et le renvoient en toute confidentialité au secrétaire de la compagnie qui effectuera une analyse et remettra un rapport, avec recommandations, au président du conseil. Chaque administrateur rencontrera ensuite le président du conseil pour discuter de son apport au conseil et à ses comités, ainsi que de ses compétences et aptitudes et de ce qu'on s'attend qu'il ou elle apporte au conseil. Le rapport est présenté au comité de révision et de gouvernance d'entreprise.

Processus de divulgation

Le conseil a approuvé des politiques en matière de divulgation sur la recommandation du comité de révision et de gouvernance d'entreprise et du comité de vérification et d'examen des risques. Les politiques de divulgation de la compagnie comprennent des procédures et des lignes directrices qui assurent la divulgation en temps opportun de toute information importante. Ces politiques ont établi des lignes directrices qui veillent à éviter une divulgation sélective et qui assure une grande dissémination de l'information importante. Le comité de divulgation se compose du président et du chef de la direction, du chef des finances, de la première vice-présidente, services corporatifs et affaires juridiques, et secrétaire (qui préside le comité), des vice-présidents des communications et des relations avec les investisseurs, et autres représentants de la compagnie. Ce comité revoit et évalue chaque question ou situation particulière et détermine s'il s'agit d'information importante, et si cette information doit être divulguée au public, comment et quand elle sera divulguée. Le comité de divulgation détermine également si une situation doit être portée à l'attention du comité de vérification et d'examen des risques ou au conseil pour considération et évaluation additionnelle.

Le comité de divulgation a un sous-comité consacré à la divulgation d'information financière : ce sous-comité est composé de dirigeants qui possèdent les connaissances et les aptitudes nécessaires pour revoir et évaluer l'information financière. Ce sous-comité se réunit trimestriellement et annuellement, et au besoin, pour revoir toute information financière divulguée au public par la compagnie. Il recommande au conseil ou à son comité de vérification et d'examen des risques d'approuver tous les documents importants, dont les états financiers intermédiaires et annuels, le rapport de gestion et les communiqués de presse.

Comités du conseil

Le conseil a nommé les quatre (4) comités suivants :

- *Comité de révision et de gouvernance d'entreprise*

Ce comité a trois (3) principales fonctions :

- élaborer et maintenir des principes et programmes qui répondent aux normes les plus élevées en matière de gouvernance d'entreprise, de conformité et de conduite d'affaires;
- tel que susmentionné, ce comité est le comité de nomination de la compagnie;
- concevoir et mettre en place les programmes d'évaluation du conseil et des administrateurs.

Un rapport des activités du comité pour 2007 est présenté à la page 15 de cette circulaire : le rapport contient également le nom du président et des membres du comité.

- *Comité de vérification et d'examen des risques*

Les principales fonctions de ce comité sont les suivantes :

- superviser l'intégrité de l'information financière de la compagnie et sa divulgation en temps opportun;
- revoir le travail et les programmes du service de vérification interne de la compagnie et veiller sur la qualité et l'intégrité des contrôles et procédures internes;
- élaborer des procédures pour recevoir et traiter les plaintes reçues par la compagnie relativement aux contrôles comptables internes ou portant sur la vérification, et en cas de fraude;
- surveiller les politiques et procédures de gestion des risques;

- assumer la relation avec le vérificateur externe et, à cet égard, revoir les programmes proposés par le vérificateur externe et recommander la rémunération du vérificateur externe au conseil d'administration.

Ce comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants et le conseil d'administration a déterminé que chaque membre de ce comité possède des « compétences financières » conformément à l'usage de ce terme dans les règlements des autorités canadiennes en valeur immobilières.

Ce comité tient des réunions privées avec le vérificateur interne, le vérificateur externe, le chef de la gestion des risques et actuaire désigné des compagnies d'assurance IARD, l'agent de conformité et la direction. Les membres du comité se réunissent aussi sans la présence de la direction à chaque réunion.

Ce comité a également revu et approuvé tous les services de vérification et des services autres que de vérification offerts par le vérificateur externe.

Voir la page 13 de cette circulaire pour connaître les honoraires payés au vérificateur externe en 2007 et la page 14 pour consulter le rapport des activités de ce comité pour 2007, y compris le nom du président et des membres du comité.

- *Comité des ressources humaines*

Ce comité est chargé d'assister la direction à définir la politique globale de gestion qui appuie la stratégie et les objectifs de la compagnie, d'attirer et de retenir les gens de talent et les dirigeants clés, et de lier la rémunération totale au rendement et à l'atteinte d'objectifs.

Les principales fonctions de ce comité sont les suivantes :

- revoir et évaluer le rendement du président et chef de la direction au moins annuellement et recommander au conseil la rémunération de ce dernier;
- revoir l'évaluation des membres de la haute direction de la compagnie et approuver leur rémunération;
- revoir les politiques et programmes portant sur la planification de la relève et le développement d'employés de talent;
- revoir la rémunération des administrateurs en vertu de la philosophie retenue pour évaluer celle des membres de la haute direction, soit attirer et retenir des membres clés du conseil dans le but de rehausser la capacité de la compagnie à déterminer ses plans et stratégies visant l'atteinte des objectifs de la compagnie, et lier la rémunération des administrateurs, en partie, aux intérêts des actionnaires.

Voir la page 17 de cette circulaire pour consulter le rapport d'activités de ce comité pour 2007.

Voir la page 11 de cette circulaire pour plus de détails sur la rémunération des administrateurs et la page 25 pour de l'information sur la rémunération de la haute direction.

- *Comité des placements*

Le rôle de ce comité est de conseiller la compagnie à l'égard des stratégies de placements qui sont appropriées dans le contexte des activités des compagnies d'assurance IARD.

Les principales fonctions de ce comité sont les suivantes :

- recommander au conseil d'administration l'adoption d'une politique de placements qui aide les compagnies d'assurance IARD à répondre à leurs obligations financières, en plus de maximiser le rendement des placements tout en préservant leur valeur à long terme;
- approuver les stratégies qui correspondent à la politique de placements approuvée et revue par le conseil, à l'occasion;
- approuver les outils de placements afin d'appuyer l'exécution de la politique de placements et des stratégies de placements de la compagnie;
- examiner les résultats de placements de la compagnie et prendre les mesures nécessaires pour réaligner les stratégies, ainsi que pour choisir et remplacer les gestionnaires de portefeuilles;

- revoir et surveiller les placements particuliers, au besoin; et
- examiner les rapports de conformité portant sur les activités du conseiller en valeurs, ING Gestion de placements inc., une filiale en propriété exclusive de la compagnie.

Le conseil a également nommé d'autres comités à des fins particulières et pour la gestion adéquate des risques de la compagnie : le comité de retraite, le comité de la gestion des risques de la compagnie, et le comité de divulgation. Enfin, le conseil peut, à l'occasion, élire des comités spéciaux pour revoir des sujets particuliers, dont les fonctions du conseil ou la stratégie.

ANNEXE B

Mandat du conseil d'administration ING Canada inc. et ses compagnies d'assurance IARD

I. But

Le conseil d'administration a pour responsabilité principale de surveiller la gestion des activités et des affaires de la compagnie. À cet égard, le conseil établit des politiques, des procédures et des mécanismes de divulgation dans le but de protéger l'actif de la compagnie et d'assurer sa viabilité, sa rentabilité et son développement à long terme. Le conseil nomme les comités suivants pour l'appuyer dans son rôle de gouvernance : le comité de vérification et d'examen des risques, le comité de révision et de gouvernance d'entreprise, le comité des ressources humaines et le comité de placements. De plus, le conseil peut, à son gré, nommer d'autres comités, notamment un comité de retraite et un comité de gestion de risques ou autres, s'il le juge approprié.

II. Composition

La composition du conseil est déterminée selon les exigences légales applicables et est assujettie à l'entente de collaboration, et les documents y afférents, signés par ING Canada inc. et ING Groep, N.V., en vigueur le 15 décembre 2004 (l'« entente de collaboration »), telle que modifiée de temps à autre. Le mandat du conseil précise que les administrateurs doivent posséder des connaissances et des aptitudes complémentaires ainsi que l'expertise pertinente leur permettant d'apporter une contribution positive à l'atteinte des objectifs d'affaires de la compagnie. La politique de nomination du conseil d'administration, telle qu'approuvée par le conseil de temps à autre, sert de guide pour déterminer la composition du conseil.

III. Processus et fonctionnement

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre (4) fois par année. Le calendrier des réunions est établi à la fin de l'année pour l'année suivante.

IV. Mandat

Le conseil d'administration supervise la gestion des activités et des affaires de la compagnie. Pour ce faire, le conseil s'acquitte des responsabilités suivantes :

1. Planification stratégique

Chaque année, le conseil revoit, discute et approuve le plan stratégique et les objectifs commerciaux de la compagnie; à chacune de ses réunions trimestrielles, il revoit et discute de l'atteinte des résultats afin de surveiller étroitement les principaux objectifs et d'effectuer un réalignement immédiat, le cas échéant.

À cette fin, le conseil, avec la direction, revoit les opportunités d'affaires et les risques prévus au plan de trois (3) ans de la compagnie, y compris le budget pour l'année suivante.

Dans le cadre de la planification stratégique, le conseil revoit et approuve les opérations importantes et les regroupements, notamment les acquisitions, les dispositions d'actifs, les fusions, les réorganisations au sein de la compagnie, les alliances et le financement.

2. Supervision de la haute direction et planification de la relève

Le conseil est responsable de s'assurer que la compagnie bénéficie de l'appui d'une structure organisationnelle appropriée, y compris un président et chef de la direction et autres dirigeants qui possèdent des aptitudes complémentaires et l'expertise nécessaire pour veiller à la bonne gestion des activités et des affaires de la compagnie et à sa rentabilité à long terme.

À cette fin, le conseil délègue au comité des ressources humaines la responsabilité de recommander au conseil la nomination, l'évaluation, la rémunération et la cessation d'emploi, le cas échéant, du président et chef

de la direction et d'autres dirigeants, et de voir à l'évaluation de la haute direction. Le comité conseillera la direction à l'égard de la planification de sa relève, notamment la nomination, la formation et la supervision de la haute direction.

Pour appuyer ces objectifs, le comité des ressources humaines revoit, discute et recommande ou approuve les régimes de rémunération et d'avantages sociaux des employés, de la direction et de la haute direction, dans le but d'attirer et de retenir des employés de talent, et lie la rémunération totale à la performance financière et à l'atteinte des objectifs stratégiques.

3. Rapports financiers et divulgation

Le conseil d'administration doit faire en sorte que la compagnie adopte les politiques et procédures appropriées pour assurer l'exactitude des états financiers et des résultats ainsi que la divulgation en temps opportun de l'information financière aux organismes de réglementation et aux actionnaires, respectivement.

Le conseil peut déléguer cette fonction au comité de vérification et d'examen des risques, qui examinera les états financiers annuels et trimestriels de la compagnie, ainsi que le rapport de gestion portant sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et rencontrera les vérificateurs interne et externe ainsi que les actuaires pour discuter de ces rapports et de cette documentation. Le comité approuvera ou fera ses recommandations au conseil pour approbation de ces états financiers et résultats. Le comité peut aussi revoir et approuver les communiqués de presse qui contiennent des renseignements financiers non encore divulgués.

4. Conseil d'administration

Le conseil d'administration doit s'assurer que sa structure et sa composition répondent aux lois et aux meilleures pratiques en matière de gouvernance et que ces structures sont appropriées pour la compagnie.

Pour assurer l'efficacité de la structure et de la composition du conseil, celui-ci entreprend annuellement une auto-évaluation visant à évaluer l'efficacité du conseil ainsi que celle de ses membres. Le conseil peut déléguer au comité de révision et de gouvernance d'entreprise la tâche de nommer les nouveaux membres du conseil ainsi que la mise en place et le suivi du processus de nomination des nouveaux administrateurs.

Pour appuyer les objectifs en matière de gouvernance, le conseil peut aussi déléguer au comité de révision et de gouvernance d'entreprise la tâche de superviser la relation avec l'actionnaire majoritaire la divulgation en matière de régie d'entreprise qui sera incluse dans le rapport annuel préparé pour les actionnaires.

5. Gestion de risques et contrôles internes

Le conseil doit s'assurer que les stratégies commerciales de la compagnie ainsi que la façon dont elle alloue son capital correspondent aux risques et à la tolérance qu'elle est prête à assumer. À cette fin, le conseil doit s'assurer que la compagnie dispose de programmes et de pratiques efficaces pour la gestion des risques.

Le conseil peut également déléguer cette fonction au comité de vérification et d'examen des risques, qui examinera les programmes et les pratiques de la compagnie à cet effet et qui déterminera si la compagnie respecte les principales politiques opérationnelles et limites en matière de risque.

Le conseil est aussi responsable de s'assurer que des contrôles internes appropriés visant à protéger les processus de divulgation comptable et financière sont en place. Le conseil peut déléguer cette fonction au comité de vérification et d'examen des risques, qui se chargera d'évaluer et d'approuver les procédures de contrôles internes de la compagnie et de mettre en place des procédures pour accueillir les soumissions ou les plaintes portant sur la comptabilité ou la vérification.

6. Éthique d'affaires, conformité et gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration doit s'assurer que la compagnie dispose des structures et des programmes appropriés pour l'exercice de ses activités selon les normes d'éthique et de conformité les plus élevées et les pratiques les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise.

Le conseil peut déléguer cette fonction au comité de révision et de gouvernance d'entreprise, qui examinera les programmes de conformité de la compagnie, dont ceux du bureau de l'Ombudsman, du bureau de la protection des renseignements personnels ainsi que les initiatives en matière de conduite des affaires et en matière de gouvernance. Le comité examinera les procédures de la compagnie portant sur les opérations entre apparentées et approuvera les opérations permises entre apparentées. Le comité s'assurera également que les procédures appropriées pour identifier et résoudre les conflits d'intérêts sont en place.

7. Accès au vérificateur externe et autres experts

Le conseil d'administration bénéficie d'un important rôle de supervision des nombreux aspects techniques et spécialisés des activités et affaires de la compagnie. Dans le cadre de cette fonction, les membres du conseil sont autorisés à retenir les services de consultants, notamment des avocats, des vérificateurs et des actuaires, aux frais de la compagnie, lorsque les circonstances l'exigent.

Il incombe au conseil d'administration de veiller à ce que les services de consultants soient retenus seulement au besoin, avec prudence et sans duplication.

Le conseil d'administration peut déléguer cette fonction au comité de révision et de gouvernance d'entreprise, qui veillera à ce que les politiques et procédures appropriées soient en place pour que les services de consultants soient retenus avec prudence.

Sur la recommandation du comité de vérification et d'examen des risques, le conseil recommande également la nomination du vérificateur externe aux actionnaires.

Approuvé par le conseil d'administration d'ING Canada inc. et de ses compagnies d'assurance IARD le 7 novembre 2006.

